



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

PROCES-VERBAL

Réunion du 23 juin 2023
Décision modificative n°1



Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.64

23 juin 2023

Troisième réunion de 2023

Séance du 23 juin 2023

Présidence de M. Michel Pélieu

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées s'est réuni dans la salle des délibérations.

M. le Président – Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte notre troisième réunion de 2023, principalement consacrée à la Décision Modificative n°1.

(La séance est ouverte à 9 heures 30)

Je demande à notre collègue Joëlle Abadie de procéder à l'appel nominal.

(Mme Abadie assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal)

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, M. Gilles Craspay, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie, Plane, M. Bernard Poublan, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Avait donné pouvoir : Mme Maryse Carrère à M. Louis Armary, Mme Nicole Darrietort à M. Pierre Brau-Nogué, M. Frédéric Ré à Mme Véronique Thirault, M. Jean-Michel Ségneré à Mme Geneviève Quertaimont.

Le quorum est atteint.

M. le Président – Mesdames et messieurs, chers collègues,

L'ordre du jour de notre session est essentiellement consacré à la décision modificative du budget destinée à ajuster nos prévisions au vu des réalisations.

À la mi année, nous constatons que le taux d'engagement et de réalisation de notre budget est très satisfaisant.

Ce budget se réalise conformément aux engagements que nous avons pris, à savoir :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une politique ambitieuse d'investissement,
- et une précaution avec la constitution d'une réserve raisonnable pour faire face aux dépenses imprévues dans un contexte politique, social, sanitaire, mais aussi climatique, mouvementé, pour ne pas dire parfois incertain.

A ce jour, 39 % des dépenses de fonctionnement sont engagés. Ce qui confirme une bonne maîtrise de ces dépenses conforme à notre engagement.

Il en est de même pour les dépenses d'investissement. Elles sont engagées avec le niveau d'ambition que nous nous étions fixé.

C'est le cas notamment pour le Fonds d'Aménagement Rural (FAR) destiné aux communes rurales.

J'ai achevé, il y a quelques jours, la tournée des communes dans chaque canton rural. Et avec votre intervention, ce fonds est désormais intégralement engagé et va permettre de soutenir les communes dans la réalisation de leurs projets.

Les communes sont le pilier de l'édifice républicain, elles sont au plus près de la vie des citoyens.

Les soutenir, c'est préserver cet édifice et garantir un service public de proximité de qualité pour tous les Haut-Pyrénéens.

Les 15 millions d'euros que nous mettons à disposition des collectivités locales (dont 8 dans le cadre du FAR), c'est autant de moyens que nous mettons dans la satisfaction des besoins des habitants.

La précaution que nous avons prise de constituer une réserve pour faire face aux dépenses imprévues, s'avère également, d'ores et déjà, utile. Elle permet de financer la hausse du point d'indice du salaire des fonctionnaires, décidée unilatéralement par l'Etat.

Si cette décision paraît légitime sur le fond, l'absence de concertation et de réflexion avec les autres employeurs publics, dont nous faisons partie, est en revanche critiquable.

Enfin, côté recettes, les réalisations sont également conformes aux prévisions.

Nous percevons les premiers effets du ralentissement du marché de l'immobilier avec une baisse de 12,7%, soit une perte de 1,8 million d'euros, de DMTO par rapport à 2022 à la même date.

Pas de correction à envisager à ce stade car ce ralentissement est conforme à celui que nous avons anticipé au moment de la prévision des recettes.

Pour toutes ces raisons, la décision modificative mise aujourd'hui à l'ordre du jour ne fera pas, je l'espère, plus de débat que l'adoption de notre budget primitif.

Alors, je peux comprendre que les observateurs soient quelque peu désorientés par le climat de concorde et de sérénité qui règne dans notre assemblée, tant la radicalité et la virulence semblent être devenues la marque de convictions politiques fortes et l'affrontement brutal la norme des débats politiques.

Ce n'est pas ce qui se pratique ici, et je m'en réjouis.

Est-ce que cela révèle une absence d'enjeux ?

Je ne le crois pas.

Je vous rappelle que notre cœur de métier, c'est la protection des plus fragiles (les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les exclus, etc.) et nous y consacrons 168 millions d'euros voire plus.

Je vous rappelle également que nous avons voté un budget d'investissement de 85 millions d'euros, ce qui fait de nous le plus gros donneur d'ordre de ce territoire.

Ces deux exemples suffisent à rappeler le poids des enjeux qui sont les nôtres.

Et je crois que c'est faire preuve de responsabilité de les traiter comme nous le faisons au sein de cette assemblée, dans un esprit de débat et de concorde.

Cela n'a pas toujours été le cas.

Nous n'avons pas toujours eu des débats apaisés, ni même constructifs.

Et nous n'avons pas, non plus, toujours connu une situation financière sereine.

Je me réjouis que ce soit le cas aujourd'hui.

Et j'avoue ressentir modestement un sentiment de fierté.

Fierté que je partage immédiatement avec vous car tout cela est le résultat d'un travail et d'un engagement collectif :

- les vôtres, mes collègues élus
- mais aussi ceux des services qui ont notamment respecté ma consigne, depuis plus de 10 ans maintenant, de traquer toutes les sources d'économie et d'affiner les prévisions budgétaires pour voter des budgets sincères qui ne soient pas chamboulés à chaque décision modificative.

Je sais qu'il est davantage d'usage de parler des trains en retard plutôt que de ceux qui arrivent à l'heure.

Mais quand il y a des bonnes nouvelles, il faut savoir aussi les célébrer.

Et au registre des bonnes nouvelles, j'en ajouterai trois :

- La première concerne l'emploi. En 2022, tous les départements non métropolitains d'Occitanie enregistrent un ralentissement de l'activité par rapport à l'année précédente, sauf les Hautes-Pyrénées. Grâce à la reprise de la filière aéronautique, les Hautes-Pyrénées enregistrent une hausse du volume du travail de 2 % entre les 4^e trimestres 2021 et 2022. Bien sûr, le poids de la filière industrielle reste insuffisant dans notre département dont l'économie reste essentiellement résidentielle, portée par le tourisme et l'agriculture. Mais la reprise est une bonne nouvelle.

- La deuxième concerne la fibre. Nous sommes le 1^{er} département non métropolitain d'Occitanie en terme de déploiement de la fibre. Selon les chiffres fournis par Nicolas DATAS-TAPIE, Président de la Régie Haut-Débit, 88 000 logements sur 109 000 sont désormais desservis. Et la cadence actuelle de raccordement de 1 000 hébergements par mois permettra de tenir l'engagement de 100 % du département en décembre 2024.
- La troisième nouvelle, et non des moindres, concerne l'aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées. Il atteindra à la fin de l'année 600 000 passagers, soit une augmentation de 49 % par rapport à 2022. Ce succès réel provoque la convoitise et la frustration de nos concurrents palois.
Deux sentiments sans doute légitimes quand on compare nos aéroports :
 - o Tarbes, c'est :
 - 13 liaisons régulières dont 2 en France et 11 en Europe avec Volotea, Easy Jet et Ryan Air
 - plus de 80 liaisons charter dans 24 pays différents
 - et 600 000 passagers,
 - o Pau, c'est :
 - 5 liaisons régulières en France uniquement
 - 4 vols charter
 - et 400 000 passagers espérés dont une partie notable est motivée par l'attractivité touristique de notre département.

Contrairement à ce que la presse nationale prétend, les difficultés de l'aéroport de Pau ne viennent pas de l'aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées. Elles viennent de la structure de son trafic qui est essentiellement un trafic d'affaires.

Or, ce dernier est en crise depuis que le COVID a généré de nouvelles pratiques de travail dans les entreprises avec davantage de visioconférences et moins de déplacements.

A l'inverse, la structure de notre trafic à l'aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées est beaucoup plus touristique. Et si le trafic touristique a été perturbé par le COVID, force est de constater qu'il reprend aujourd'hui de la vigueur.

23 juin 2023

Sur le secteur du tourisme, l'aéroport de Pau est pris en étau entre deux aéroports, Lourdes et Biarritz, qui peuvent se vanter d'avoir une attractivité plus forte

- à la fois au niveau de leur offre touristique (avec la côte Basque, Lourdes et les grands sites pyrénéens)
- et au niveau de leur offre de transports aériens (avec notamment des low-cost vers de nombreuses destinations européennes).

On peut rebondir sur le sujet. Je suis prêt à ré-évoquer tout ce qui concerne l'OSP et Tarbes/Paris qui fait l'objet de beaucoup de commentaires par les temps qui courent. Je suis à votre disposition pour répondre sur tous ces points-là.

L'ensemble de ces sujets nous donne quelques raisons de nous réjouir, il faut s'en satisfaire avant qu'elles ne disparaissent. Car dans un contexte mouvementé et instable, les bonnes nouvelles sont parfois précaires.

Il faut donc rester extrêmement vigilants, et notamment au regard des annonces de Bercy et Matignon, à l'issue des Assises des Finances Publiques. Ils ont affiché l'objectif de réaliser 10 milliards d'euros d'économies d'ici 2027.

Rien n'est dit sur la méthode. Espérons simplement qu'on ne revienne pas à la politique du coup de rabot qui consiste à réduire aveuglément et injustement les ressources des collectivités locales.

Enfin, pour clôturer mon propos, je voudrais revenir sur l'anniversaire d'un funeste événement, celui des crues de 2013.

Il y a 10 ans déjà, notre département était frappé par des crues d'une exceptionnelle violence qui ont emporté deux vies et dévasté une partie de notre territoire.

Si j'évoque cet événement aujourd'hui, ce n'est pas pour rappeler la stupeur que nous avons partagée au matin du 19 juin, en évaluant les dégâts.

Mais c'est avant tout pour nous rappeler notre incroyable capacité, dans les Hautes-Pyrénées, à nous relever des épreuves les plus éprouvantes.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de passer immédiatement à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

4e Commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie

401 LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE
DES HAUTES-PYRENEES 2023-2029

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

501 BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1
ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

502 AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DU
TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS

503 ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME ET
D'AMENAGEMENT TOULOUSE AIRE
METROPOLITAINE

504 ADHESION A L'INSTITUT FRANÇAIS DE
GOUVERNANCE PUBLIQUE

505 RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT
2016-2021

506 RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU
DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2022

Vœux

- « Vœu pour l'inscription de la santé mentale comme grande cause nationale » *déposé par les groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires, Nos territoires en Commun, Progrès et solidarité, Socialistes et apparentés*
- « Vœu pour la préservation des Hautes-Pyrénées face aux menaces liées au loup » *déposé par les groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires et Socialistes et Apparentés*

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la quatrième commission.

Dossier 401.

Dossier n°401.
Mme Isson, rapporteur.

Rapport du Président

**« LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT
DE LA LECTURE PUBLIQUE DES HAUTES-PYRENEES
2023-2029**

La lecture publique est une compétence obligatoire des départements. A travers l'action de la Médiathèque départementale (MD65), la collectivité soutient le réseau départemental de lecture publique, constitué à ce jour de 66 bibliothèques. Les missions de la MD65 sont des missions de soutien (acquisition, prêts et diffusion de collections, conseil), de formation et d'animation en matière d'animation culturelle. Elles visent à faciliter l'accès à tous les haut-pyrénéens à la culture.

La loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, prévoit en son article 10 que « les bibliothèques départementales ont pour mission, à l'échelle du département : [...] 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

Ce schéma se définit comme un projet structurant, pour le développement d'une véritable politique culturelle et sociale de l'établissement. Il a pour vocation de stimuler une relation vivante entre la lecture, et plus généralement la culture, et la population, de conforter des propositions plurielles et foisonnantes et d'animer un réseau de lecture public dynamique et innovant. Il vient, par ailleurs, réaffirmer et consolider les missions de la médiathèque départementale.

Pour ce faire, il définit des objectifs stratégiques et les actions à développer.

Ce schéma est également un préalable à toute nouvelle demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir approuver le Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique, annexé à ce rapport, qui marque l'engagement du Département en la matière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Isson – Merci Président. Il s'agit donc du schéma départemental de la lecture publique mis en place par le département. Pourquoi ce schéma ? Tout simplement parce que c'est la loi Sylvie Robert de 2021 - nom d'une sénatrice bretonne qui a porté cette loi - qui précise les missions des bibliothèques départementales. Il y a dans cette loi la possibilité de demander des subventions pour la lecture publique et il est obligatoire d'avoir ce schéma si on veut demander des subventions. La méthode utilisée sur notre département est tout à fait participative.

Le projet lui-même développe trois axes :

- Axe 1 : un territoire équilibré et attractif,
- Axe 2 : une médiathèque départementale, soutien du territoire,
- Axe 3 : pour des médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics.

Dans chacun des axes, il y a un développement de divers sujets.

Axe n°1 - Un territoire équilibré et attractif

- Rechercher une équité territoriale c'est-à-dire aller au plus près des territoires,
- Encourager la mise en réseau des bibliothèques,
- Favoriser l'émergence de projets culturels et l'éducation artistique culturelle.

Un point est extrêmement important ici parce que nous savons que pour les personnes éloignées de la culture, la bibliothèque est le premier lieu culturel de proximité et les enseignants la font découvrir à leurs élèves et c'est un lieu dans lequel ils se sentent relativement à l'aise.

Axe n°2 - Soutien du territoire

- Faciliter la diffusion des collections
- La médiathèque départementale, centre de ressources

Axe n°3 : pour des médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics

- Renforcer les actions envers les publics empêchés ciblés
- Des bibliothèques au service de tous
- Favoriser les partenariats entre structures sociales, éducatives et le réseau départemental de la lecture publique

Vous avez eu le schéma joint au rapport du Président. Il vous sera remis en couleur pour pouvoir le conserver parce qu'il y a des éléments extrêmement intéressants dont vous pourrez tirer profit dans vos cantons.

La culture, dans ce département, est un élément extrêmement important dont s'est emparé le département et je vous remercie tous collectivement pour vos prises de position en faveur de la lecture publique et de la culture. Le Président a parlé tout à l'heure des difficultés de certaines familles dans ce département et des difficultés sociales que nous avons à régler au niveau des enfants notamment et nous en avons parlé en première commission. Bien entendu la culture et la lecture ne vont pas tout résoudre mais il peut y avoir un petit facteur de cohésion qui permet de faire du lien social. Nous avons évoqué hier l'opération « Premières Pages » qui consiste à attribuer à chaque famille qui accueille un enfant, un livre à lire dans la famille et ce livre est un facteur de rapprochement entre les membres de la famille. Je pense que tous ces éléments sont de nature à nous aider à apporter un petit plus dans notre action. J'insiste donc sur l'importance de cette délibération.

La quatrième commission vous propose d'approuver le Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique joint au rapport du Président.

M. le Président – Merci Mme Isson. Je m’associe pleinement à vos propos. Le développement de la lecture publique fait l’objet de nos attentions parce qu’elle permet de lutter contre l’illettrisme et contribue à la formation du jeune citoyen. Le département finance largement le traitement des symptômes d’une société malade et la culture doit aider aussi au traitement du problème. Je vais citer « Mortelle Adèle ». Il s’agit d’une petite fille qui avale ses livres à toute vitesse et « Mortelle Adèle » est a priori des nôtres et j’y vois un signe encourageant pour le développement de la lecture publique. Je voudrais également, à mon tour, saluer Cécile Conan-Lafourcade et Céline Bourie-Saurel qui nous ont fait hier une belle démonstration pour nous présenter ce développement de la lecture publique. Et comme nous sommes sous contrôle, je les salue très aimablement. Merci pour votre travail.

Il y a d’autres demandes de parole sur le sujet ?

Il n’y en a pas. Je mets donc ce dossier au vote.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n’y en a pas. Ce rapport est donc adopté.

Nous abordons les dossiers tels qu’ils ont été examinés par la cinquième commission.

Dossier 501.

23 juin 2023

Dossier n°501.
M. Laval, rapporteur.

Rapport du Président

**« BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1
ET ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Vous trouverez ci-après le rapport de la décision modificative n°1 du budget principal du Département pour 2023, ainsi que le plan pluriannuel d'investissement.

Résumé :

Je vous soumetts :

1. Le projet de DM n°1 pour l'exercice 2023 du budget principal
2. Une actualisation des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP)
3. Des admissions en non-valeur de titres de recette

Pour l'essentiel :

- En fonctionnement, cette décision modificative (DM) permet notamment l'inscription de crédits supplémentaires pour près d'1 M€, dont 0,8 M€ pour rembourser le trop-perçu de la fraction de TVA 2022 et 80 000 € d'augmentation du financement du CAUE.
- La section d'investissement, est marquée par l'augmentation de CP de 100 000 € (+1,6 M€ sur l'AP) pour l'aide aux travaux des propriétaires privés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat, et l'affectation d'1 M€ pour se donner la possibilité, selon les conditions des marchés, d'effectuer un remboursement anticipé d'emprunt en fin d'année.
En recette, la réactualisation du calendrier d'avancement de divers projets nous permet de prévoir des recettes supplémentaires à hauteur de 1,4 M€.
- L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé en diminuant les dépenses imprévues de -0,9 M€. Après la DM1, le montant des dépenses imprévues de fonctionnement est de 15,9 M€.
L'équilibre de la section d'investissement est réalisé en augmentant les dépenses imprévues de 0,3 M€. Après la DM1, le montant des dépenses imprévues d'investissement est de 4,1 M€.

La DM1 s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 60 000 €
- En investissement à 1,4 M€

Tableau récapitulatif par section

	Dépenses 1 458 027		Recettes 1 458 027	
Fonctio. 60 000	Crédits nouveaux	998 404	Ajustement de recettes	60 000
	Virements internes à la section	0		
	Transfert entre sections	4 680		
	Dépenses imprévues	-943 084		
Invest. 1 398 027	Crédits nouveaux	1 100 000	Ajustement de recettes	1 398 027
	Virements internes à la section	0		
	Transfert entre sections	-4 680		
	Dépenses imprévues	302 707		

Ce tableau est détaillé en annexe 1.

2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Commission	Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
2 - Solidarités Territoriales	Fonctionnement	5 664 360	109 680	5 774 040	1,9 %
	Investissement	17 470 212	-4 680	17 465 532	0 %
Total 2^{ème} commission		23 134 572	105 000	23 239 572	0,5 %

En 2^{ème} commission, cette DM consiste à réajuster une recette (-245 120 €) suite à l'avancée du projet de mise en tourisme de la réserve du ciel étoilé du pic du Midi de Bigorre, et d'inscrire des crédits complémentaires pour augmenter la subvention en faveur du CAUE (+80 000 €) afin de pérenniser la gratuité de ses services, et pour financer l'adhésion du Département à l'agence d'urbanisme de Toulouse (25 000 €).

Ajustement de recettes :

Le projet pour la mise en tourisme de la réserve internationale de ciel étoilé du pic du Midi (RICE) consiste à conduire des actions de promotion-communication vers différents publics et à équiper des sites d'observation et d'interprétation. Il est conduit en partenariat avec HPTE, le syndicat mixte pour la valorisation touristique du pic du Midi et le Parc national des Pyrénées, et est subventionné à 80% par l'Etat (349 600 €). Au vu de l'avancement du projet, je vous propose de revoir la prévision de perception de cette recette d'investissement en ramenant le montant 2023 à 104 880 €. Le solde de 244 720 € sera inscrit au budget 2024.

Crédits nouveaux :

- Subvention CAUE : +80 000 €

Le CAUE est une ressource technique importante pour les communes qui portent des projets d'investissement sur le territoire. Pour garantir la pérennité de la gratuité du service du CAUE aux communes en 2023 et dans les années à venir, la part de taxe d'aménagement que le Département lui reverse doit couvrir ses dépenses de fonctionnement. Depuis plusieurs années, le montant reversé par le Département est stable, alors que les coûts ont augmenté. C'est pourquoi, malgré les économies de fonctionnement réalisées par le CAUE, ce dernier a besoin d'un reversement augmenté de 80 000 € afin d'équilibrer son budget, et pour maintenir la gratuité de ses services dispensés aux communes. A l'avenir, l'inflation constatée pourra servir de plafond à l'éventuelle augmentation de la part de la taxe d'aménagement reversée par le Département. L'attribution de ce complément de subvention sera soumise à la commission permanente.

- Adhésion à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT) : 25 000 €.

L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse-aire métropolitaine est une association de partenaires publics parmi lesquels l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse. Financée par des fonds publics, l'AUAT a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques. Elle intervient sur l'aire métropolitaine de Toulouse dans les domaines de la planification, du projet urbain, de l'observation, de la prospective, et des politiques publiques (déplacements, environnement, habitat, foncier, économie, commerce, écologie, immobilier d'entreprise, etc.). Ses savoir-faire conjuguent études urbaines et animation interinstitutionnelle. Elle permettra au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées de bénéficier de cette ingénierie dans ses domaines de compétence, et permettra ainsi à ce dernier de confier des missions à l'AUAT. En effet, sa vision transversale, son ancrage territorial, et donc sa capacité à comprendre les problématiques des différentes collectivités en font un complément indispensable à une volonté affirmée de développer un projet de territoire ambitieux et équilibré. De plus, la collecte et la mise à disposition de données et d'indicateurs, la co-construction d'une stratégie d'aménagement et de développement à long terme, par le biais d'une collaboration avec une équipe pluridisciplinaire et le travail en réseau, apparaissent aujourd'hui indispensables. Cette adhésion se traduit par un socle partenarial de 0,10 € par habitant. Je vous propose d'inscrire les crédits nécessaires à notre adhésion.

- Subvention pour l'organisation de la 3^{ème} édition de « Pyrénéo » : 3 000 €.

La candidature de la ville de Lourdes a été retenue par l'Agence des Pyrénées et l'association Agora pour l'organisation de la 3^{ème} édition de « Pyrénéo », les 12 et 13 octobre prochains. Cet événement réunira des acteurs de l'ensemble du massif pyrénéen en séances plénières et groupes thématiques autour du fil rouge « Face aux défis contemporains, les Pyrénées terre d'hospitalité et d'innovation ? ». Le programme détaillé est en cours de définition. En tant que Département-hôte, une subvention de 3 000 € est sollicitée par l'Agence des Pyrénées afin de contribuer aux frais d'organisation. Cette autorisation de dépense sera financée par virement interne à la section. L'attribution de cette subvention sera soumise à la commission permanente.

Transfert entre sections

Les opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers (remembrements) en cours, suite aux aménagements de la RD8, de la RN21 et de la zone d'aménagement concerté Pyrénia sont arrivées à leur terme. Cela implique d'une part, de solder la ligne de recettes qui permettait d'encaisser les versements perçus dans le cadre de ces opérations, et d'autre part, de transférer les crédits restants en investissement (4 680 €) vers la ligne « frais d'actes et de contentieux » en fonctionnement pour payer les éventuels rectificatifs de procès-verbaux effectués par les commissaires enquêteurs.

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Commission	Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
3 - Infrastructures départementales et mobilité	Fonctionnement	23 538 950	-25 000	23 513 950	-0,1 %
	Investissement	58 953 271		58 953 271	0 %
Total 3^{ème} commission		82 492 221	-25 000	82 467 221	0 %

En 3^{ème} commission, suite à la réactualisation du calendrier de réalisation d'un certain nombre d'opérations, l'essentiel de cette DM consiste à réajuster le calendrier de perception des recettes (+1,6 M€ en investissement) ainsi qu'à réajuster les dépenses par des virements internes (donc sans incidence sur le budget initial).

Fonctionnement➤ **Bâtiments et éducation**Ajustement de recettes

Le Département assure pour le compte de divers organismes des prestations telles que téléphonie, reprographie, services informatiques applicatifs... Les remboursements effectués à ce titre sont estimés à 60 000 €.

Virements internes à la section

- Un virement interne de 7 000 € est nécessaire pour réajuster les dépenses liées à l'hébergement distant type « cloud », afin notamment d'intégrer les révisions de prix à venir (index Syntec). Ces crédits seront virés depuis la ligne maintenance annuelle des logiciels métiers.
- Transfert des « aides UNSS » de la DCBN vers la DDL : afin de permettre une meilleure visibilité du total des aides accordées à l'UNSS, il a été acté que l'ensemble des dossiers de subventions serait regroupé au sein de la DDL, service instructeur des demandes. Je vous propose de transférer le crédit de 25 000 € de la DCBN vers la DDL.

➤ **Routes et infrastructures**

La contribution du Département des Hautes-Pyrénées relatif au budget de fonctionnement du tunnel Aragnouet-Bielsa s'élève à 580 105 €. Or, suite à une erreur matérielle, le montant inscrit au BP a été de 547 000 €. Je vous propose donc de procéder à un virement interne d'un montant de 33 200 €, depuis l'enveloppe « entretien et réparation de voirie » vers celle relative à la « participation au tunnel d'Aragnouet et à la route d'accès ».

Investissement

➤ **Bâtiments et éducation :**

Ajustements de recettes

- Subvention FEDER (1 153 885 €) :
Dans le cadre du FEDER-FSE 2014-2020, une subvention a été attribuée au Département en 2022 pour la mise en place de matériels informatiques et numériques neufs, dans les collèges des Hautes-Pyrénées. Le montant accordé est de 1 153 885 €, soit 80% du coût total. Les dépenses ont été réalisées en totalité, et il convient donc d'inscrire les crédits correspondants en recettes.
- DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) pour les collèges (358 254 €) et pour les bâtiments des routes (136 008 €) : 494 262 €
Il convient d'inscrire ces recettes relatives aux opérations en cours de mise en œuvre d'équipements photovoltaïques pour exploitation en autoconsommation et vente du surplus dans les collèges (895 635 € de travaux subventionnés à hauteur de 40%) et les bâtiments des agences des routes (340 019 € de travaux subventionnés également à hauteur de 40%).

Virements internes à la section

Compte tenu de la réactualisation du calendrier de réalisation d'un certain nombre d'opérations, il est nécessaire de réajuster les crédits selon les propositions ci-après. L'ensemble des mouvements est neutre.

➤ AP MOYGEN 2020-1 : informatique hors collège

- Logiciels de cybersécurité : autant pour répondre à des obligations réglementaires que dans un souci de rendre un meilleur service aux citoyens, la protection des systèmes d'information face à une cyberattaque est une des priorités de la collectivité. Dans ce contexte, une AP spécifique qui porte l'ensemble des investissements liés à la cybersécurité a été votée au BP 2023 pour un montant de 1 M€.
De ce fait, les crédits inscrits antérieurement pour l'acquisition de logiciels de cybersécurité (100 000 €) sur l'AP moyens généraux ne seront pas utilisés. Je vous propose de réaffecter ces crédits pour l'acquisition supplémentaire de logiciels métiers (50 000 €) et de matériels informatiques audiovisuels (50 000 €).

➤ AP EDUCATION 2020-1 : collèges subventions

- Dans le cadre de la réorganisation de la carte scolaire du 1^{er} degré, des travaux d'investissement sont prévus pour l'année 2023 sur le collège Jean Jaurès à Maubourguet afin d'y accueillir des élèves du primaire. Ces travaux concernent notamment la création d'un préau de 200 m² avec la réalisation d'une clôture pour créer une cour réservée aux élèves de CM1 et de CM2. Cette opération ne pouvant être scindée en raison de contraintes techniques, il avait été convenu, afin de simplifier les démarches administratives, qu'une seule personne publique assurerait la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux, à savoir la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) qui porte la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ». En contrepartie de cette délégation de maîtrise d'ouvrage, le Département s'engageait sur une participation à hauteur de 36 000 €. A la demande de la CCAM, la quote-part du Département consistera en une exonération des frais de fonctionnement (frais de personnel, viabilisation...) pendant 5 ans pour l'utilisation des locaux du collège par les élèves du primaire. Je vous propose donc une baisse de l'AP et des CP 2023 à hauteur de 36 000 €.

➤ AP INFBATDPTX 2020-1 : bâtiments éducation

- Collèges matériels demi-pensions :
Je vous propose de virer ces 36 000 € pour abonder les crédits destinés au matériel des demi pensions, afin de répondre à des demandes complémentaires pour le remplacement urgent de matériels obsolètes non réparables (cellules de refroidissement).
- Collèges matériels techniques :
Afin de favoriser la réduction de consommation d'électricité et d'améliorer la qualité d'éclairage, une opération de 'relamping' est en cours dans les collèges. Le renouvellement du parc d'éclairage intérieur et extérieur nécessite une inscription complémentaire de crédits de 10 000 € à partir de l'enveloppe dédiée aux grosses réparations dans les collèges.
- Collège Victor Hugo rénovation des façades :
Suite à un ajustement du planning de l'opération, je vous propose de reporter 20 000 € de CP de 2023 vers les CP 2024.

- Collège Sarsan réhabilitation :
Les travaux liés à la réhabilitation de l'entrée et à la centralisation des vies scolaires ont été réceptionnés le 30 mars 2023. Compte-tenu du reste à payer sur l'opération, je vous propose une diminution des crédits 2023 de 40 000 €.
 - Collège Sarsan préau :
L'opération globale est revue à la hausse car une option « pare-vent » est retenue. Je vous propose d'augmenter les crédits 2023 de 20 000 €.
 - Collège Saint-Laurent-de-Neste réhabilitation :
Compte-tenu de l'avancée des travaux de l'extension de la demi-pension et de leur réception, je vous propose d'augmenter les CP 2023 de 18 000 € à partir des CP 2024.
 - Collège Lannemezan extension du préau :
L'opération est soldée et réceptionnée. Je vous propose une diminution de crédits 2023 de 40 863 €.
 - Collège Loures-Barousse réhabilitation :
Au vu du décalage du planning des études, il convient de reporter 50 000 € de CP 2023 vers les CP 2024.
- AP INFBATDPTX 2020-4 : Construction du centre d'exploitation de Vignec
- Aucune nouvelle étude ne sera réalisée sur 2023 et l'ensemble des crédits dédié aux études n'a pas été consommé. Je vous propose de réorienter 16 000 € vers l'enveloppe dédiée aux travaux de construction du centre d'exploitation.
- AP INFBATDPTX 2020-6 : bâtiments sociaux
- Bâtiments sociaux GE/GR : suite à l'ouverture complète du site de la place Ferré et à l'installation des services, des aménagements complémentaires sont à prendre en compte, pour lesquels des crédits supplémentaires sont nécessaires. Je vous propose une augmentation du montant de l'AP et des CP 2023 de 267 000 €.

➤ AP INFBATDPTX 2020-8 : bâtiment archives

- Archives rue Eugène Ténot, travaux nouveau bâtiment :
En raison du décalage des travaux liés à un incident survenu lors d'un des forages pour mettre en place un chauffage par géothermie, il convient de reporter 129 554 € de CP 2023 vers les CP 2024.

➤ AP INFBATDPTX 2020-11 : bâtiments administratifs

- Hôtel du Département 6 rue Gaston Manent réaménagement parking :
L'opération a été revue par rapport aux prévisions initiales pour intégrer des travaux complémentaires liés notamment aux différents réseaux. Je vous propose une augmentation des CP 2023 de 180 000 € et une augmentation d'AP de 125 417 €.
- Annexe 11 rue Gaston Manent : façades et data center
Sur 650 000 € inscrits au BP, il convient de conserver 470 000 € de crédits pour la rénovation des façades et 30 000 € pour les études liées au réaménagement du RDC pour accueillir le data center. En conséquence, je vous propose de reporter 150 000 € destinés aux travaux de réaménagement du RDC de CP 2023 vers les CP 2024.
- Annexe 11 rue Gaston Manent : rénovation des équipements thermiques de chauffage et de climatisation
L'opération étant clôturée, je vous propose de diminuer les CP 2023 de 54 583 €.

4^{ème} commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Commission	Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
4 - Jeunesse, vie associative, cadre de vie	Fonctionnement	5 597 630	25 000	5 622 630	0,4 %
	Investissement	1 242 592	100 000	1 342 592	8 %
Total 4^{ème} commission		6 840 222	125 000	6 965 222	1,8 %

En 4^{ème} commission, outre le transfert de 25 000 € de la DCBN pour les subventions UNSS (Cf. 3^{ème} commission), cette DM consiste à augmenter l'AP dédiée à l'aide aux travaux pour les propriétaires privés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat de +1,6 M€ et à inscrire des crédits supplémentaires (+100 000 €) sur l'exercice 2023.

Investissement**Crédits nouveaux**

Certaines OPAH ayant atteint les objectifs fixés dans les conventions sur la période 2021-2026, des avenants ont été signés depuis le début de l'année afin qu'elles se poursuivent sur l'ensemble de la période. Il est donc nécessaire :

- D'augmenter l'AP « logements particuliers 2021-2026 » (aide aux propriétaires privés sur les OPAH), créée en 2020 de 1,6 M€ pour la porter à 3,3 M€ ;
- D'inscrire 100 000 € supplémentaires en CP 2023.

Le reste des crédits de paiement supplémentaires est réparti comme suit :

- + 70 000 € en 2024
- + 70 000 € en 2025
- + 225 323 € en 2026
- + 700 000 € en 2027
- + 434 677 € en 2028

5^{ème} commission Finances, ressources humaines, numérique

Commission	Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
5 - Finances RH et Moyens Généraux	Fonctionnement	117 595 580	-49 680	117 545 900	0 %
	Investissement	56 207 313	1 302 707	57 510 019	2,3 %
Total 5^{ème} commission		173 802 893	1 253 027	175 055 920	0,7 %

En 5^{ème} commission, cette DM permet notamment de prévoir les crédits pour le remboursement du trop-perçu 2022 (0,8 M€) de la recette liée à la fraction de TVA venue remplacer le foncier bâti et de prévoir des crédits (1M€ en investissement et 40 000 € en fonctionnement) pour se réserver la possibilité d'effectuer un remboursement anticipé d'emprunt en fin d'année.

FonctionnementCrédits nouveaux

- Les fractions de TVA qui viennent compenser la perte du foncier bâti depuis 2021 et celle de la CVAE à compter de 2023 bénéficient de la dynamique de la TVA de l'année en cours, mais cette dynamique et le montant définitif de la TVA nationale ne sont connus que tardivement l'année suivante. Pour 2022, le produit perçu par le Département sur une estimation d'une dynamique de TVA de 9,6 % par rapport à 2021 s'est élevé à 84,5 M€. Il s'avère que cette dynamique, dont nous n'avons eu connaissance que début mai, n'est finalement que de 8,6 % et il convient de procéder au reversement d'un trop-perçu de 776 404 € ramenant le produit perçu au titre de 2022 à 83,7 M€.
- En début d'année, le service des finances a opéré un virement de crédit intra-chapitre de 72 000 € afin d'acquitter la prime annuelle d'assurance, et il convient de ré-abonder la ligne d'origine de ce même montant.
L'augmentation de cette prime est liée à deux facteurs concomitants :
 - En fin d'année 2022, un inventaire exhaustif des engins du parc routier a été réalisé, qui a entraîné une régularisation de notre prime 2022, et une hausse de la prime 2023 ;
 - Egalement, se sont ajoutés la régularisation des véhicules et engins loués lors de l'année 2022, et l'assurance du camion TIMM ;

➤ Intérêts de remboursement anticipé : 40 000 €

Je vous propose de nous réserver la possibilité de procéder au remboursement par anticipation d'un ancien emprunt auprès de Dexia à taux fixe 4,66 %. L'indemnité de remboursement anticipé étant actuarielle (c'est-à-dire qu'elle varie en fonction des mouvements à la hausse ou à la baisse des marchés), elle se situerait entre 30 000 € et 40 000 €.

Il convient donc d'inscrire ces crédits dans l'hypothèse où le remboursement serait acté pour la fin d'année. Cette opération nous permettrait d'économiser plus de 40 000 € d'intérêts.

➤ Adhésion à l'Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) : 5 000 €.

L'IFGP est une association spécialisée dans la gouvernance publique des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, créée fin novembre 2015. Il s'agit d'un think tank (groupe de réflexion réunissant des experts et soumettant des idées aux pouvoirs publics ou aux grandes entreprises), strictement apolitique, qui cherche dans une démarche ouverte, à promouvoir une culture d'efficacité de la gouvernance publique, et à contribuer par ses travaux à réconcilier les habitants avec leurs élus et l'action publique. Elle est composée de citoyens, de professionnels des secteurs public, privé et associatif, ayant acquis une expérience des collectivités territoriales. Depuis sa création, plusieurs actions sont menées dans la durée, et visent à répondre de manière opérationnelle et concrète à la crise de la gouvernance publique et aux enjeux de la transformation de l'action publique. Par ailleurs, l'adhésion à l'IFGP offre la possibilité d'accéder à la Web TV IFGP et au Réseau Collaboratif des Elus. Ces deux services développés et animés par l'Institut, permettent pour le premier le partage d'expériences et d'expertise, et pour le second le travail coopératif entre pairs sur des projets relevant de l'action publique. Je vous propose d'inscrire les crédits nécessaires à l'adhésion du Département.

Investissement

Crédits nouveaux

➤ Remboursement anticipé d'emprunt : 1 M€

Comme évoqué précédemment, la collectivité se réserve la possibilité de procéder au remboursement par anticipation d'un ancien emprunt Dexia à taux fixe 4,66 %. Le capital restant dû à échéance du 01/11/2023 est de 1 M€. Je vous propose de procéder à l'inscription des crédits dans l'éventualité où nous acterions ce remboursement. Dans le cas contraire, ces crédits se retrouveront dans le résultat de l'exercice.

Equilibre des sections

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé en diminuant les dépenses imprévues de -943 084 €. Après la DM1, le montant des dépenses imprévues de fonctionnement est de 15,9 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé en augmentant les dépenses imprévues de 302 707 €. Après la DM1, le montant des dépenses imprévues d'investissement est de 4,1 M€.

2. Actualisation des autorisations de programme

Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP est de :

- En CP 2023 : + 100 000 €
- En AP : + 1 956 417 €

Les 2 AP ci-dessous sont clôturées parce que les opérations sont terminées :

- 5AAPST 2017/6 Dynamisation communes urbaines 2017
- SECOLES 2012/1 Ecoles

L'annexe n°2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP modifiées par la DM.

3. Admissions en non-valeur

Lorsque la collectivité n'a pas pu recouvrer des sommes dues par des tiers, et après relances et poursuites effectuées par le comptable public (le Payeur départemental et/ou la DDFIP), elle a l'obligation de constater cette perte financière.

Une écriture est nécessaire pour admettre en non-valeur les titres de recette émis qui n'ont pu être recouverts, en émettant un mandat de paiement du montant des sommes non récupérées.

Sur le budget principal, sont admis en non-valeur des titres de recettes déjà émis pour **44 128,86 €** dont notamment des indus RSA. La ventilation par année est la suivante :

Année	Nombre de titres	Montant
2013	1	5 710,77 €
2014	1	0,04 €
2019	2	1 658,43 €
2020	3	786,16 €
2021	19	15 207,04 €
2022	47	19 469,21 €
2023	1	1 297,21 €

Concernant les recettes qui n'ont pas encore fait l'objet de l'émission d'un titre, la DDFIP nous demande d'admettre en non-valeur **2 788 €** de taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement).

23 juin 2023

BUDGET PRINCIPAL - DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES Décision Modificative n°1 Séance plénière du Conseil Départemental du 23 juin 2023 Annexe 1 FONCTIONNEMENT RECETTES						
DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DCBN	30004	70-0202/70878	Remboursement frais par des tiers	0,00	60 000,00	60 000,00
			Ajustement de recettes		60 000,00	
			TOTAL		60 000,00	
FONCTIONNEMENT DEPENSES						
DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DDL	51012	65-71/6574	Programme SCAUE - Subvention CAUE	385 000,00	80 000,00	465 000,00
DGS	47181	011-0202/617	Etudes et audits	107 000,00	72 000,00	179 000,00
DGS	54074	014-01/7398	Remboursement trop-perçu fraction TVA 2022	0,00	776 404,00	776 404,00
DGS	52144	66-01/6688	Indemnité de remboursement anticipé	0,00	40 000,00	40 000,00
DGS	54076	011-0202/6281	Adhésion institut français de gouvernance publique	0,00	5 000,00	5 000,00
DDL	54075	011-71/6281	Adhésion agence urbanisme, aménagement Toulouse aire métropolitaine	0,00	25 000,00	25 000,00
			Crédits nouveaux		998 404,00	
DDL	54031	011-94/6231	RICE - Communication action mise en tourisme	100 000,00	-3 000,00	97 000,00
DDL	51022	65-94/6574	Programme SPARTOU- Subvention Agence des Pyrénées	59 000,00	-3 000,00	62 000,00
DRM	91068	011-621/615231	Entretien et réparations voirie	458 000,00	-33 200,00	424 800,00
DRM	52066	65-621/6562	Participation tunnel Aragnouet et route accès	547 000,00	33 200,00	580 200,00
DCBN	432	011-0202/6156	Maintenance annuelle logiciels	583 963,00	-7 000,00	576 963,00
DCBN	52134	65-0202/65811	Hébergement cloud non géré par la DSIN	33 000,00	7 000,00	40 000,00
DDL	263	65-32/6574	Programme SPORT - Subventions sports	1 145 000,00	25 000,00	1 170 000,00
DCBN	44111	65-221/6574	Subventions aides déplacements UNSS	25 000,00	-25 000,00	0,00
			Virements internes à la section		0,00	
DDL	54069	011-74/6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	4 679,54	5 679,54
			Transfert entre sections		4 679,54	
DGS	518	022-01/022	Dépenses imprévues de fonctionnement	16 880 373,10	-943 083,54	15 937 289,56
			TOTAL		60 000,00	

23 juin 2023

INVESTISSEMENT RECETTES						
DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DDL	53029	45422007-01/45422	Foncier opérations remboursements recettes	5 000,00	-5 000,00	0,00
DDL	54013	13-94/1311	Subvention Avenir montagne FNADT - Mise en tourisme RICE	350 000,00	-245 120,00	104 880,00
DCBN	52000	13-221/1346	Dotation de soutien à l'investissement collèges	1 146 593,00	358 254,00	1 504 847,00
DCBN	53041	13-60/1346	Dotation de soutien à l'investissement bâtiments routes	0,00	136 008,00	136 008,00
DCBN	54053	13-221/13272	FEDER non transférable collèges	0,00	1 153 885,00	1 153 885,00
Ajustement de recettes					1 398 027,00	
TOTAL					1 398 027,00	
INVESTISSEMENT DEPENSES						
DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DSD	51267	204-72/20422	AP 2020/1 SOLIDSOC (Logements particuliers 2021-2026)	300 000,00	100 000,00	400 000,00
DGS	52147	16-01/1641	Remboursement anticipé d'emprunt	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Crédits nouveaux					1 100 000,00	
DCBN	54016	20-0202/2051	AP 2020/1 MOYGEN (logiciels cybersécurité)	100 000,00	-100 000,00	0,00
DCBN	51204	20-0202/2051	AP 2020/1 MOYGEN (logiciels métiers)	1 106 522,00	50 000,00	1 156 522,00
DCBN	51208	21-0202/2188	AP 2020/1 MOYGEN (autres matériels)	85 500,00	50 000,00	135 500,00
DCBN	54019	204-221/204142	AP 2020/1 EDUCATION (sub structures intercommunales bât.et installations)	36 000,00	-36 000,00	0,00
DCBN	51146	21-221/2181	AP 2020/1 INFBATDPTX (collèges matériels 1/2 pension)	693 407,34	36 000,00	729 407,34
DCBN	51156	21-221/2188	AP 2020/1 INFBATDPTX (collèges matériels techniques)	10 611,47	10 000,00	20 611,47
DCBN	51150	23-221/231312	AP 2020/1 INFBATDPTX (collèges CD65 grosses réparations)	856 010,02	-10 000,00	846 010,02
DCBN	51165	23-221/231312	AP 2020/1 INFBATDPTX (collège Victor Hugo façades)	285 668,45	-20 000,00	265 668,45
DCBN	51169	23-221/231312	AP 2020/1 INFBATDPTX (collège MAD Sarsan réhabilitation)	162 491,41	-40 000,00	122 491,41
DCBN	51313	23-221/231312	AP 2020/1 INFBATDPTX (collège St Laurent réhabilitation)	432 327,45	18 000,00	450 327,45
DCBN	53032	23-221/231312	AP 2020/1 INFBATDPTX (collège Lannemezan extension préau)	124 273,64	-40 863,24	83 410,40
DCBN	54023	23-221/2317312	AP 2020/1 INFBATDPTX (collège Sarsan préau biomasse)	150 000,00	20 000,00	170 000,00
DCBN	54024	23-221/231312	AP 2020/1 INFBATDPTX (collège Loures Barousse réhabilitation)	100 000,00	-50 000,00	50 000,00
DCBN	51382	20-60/2031	AP 2020/4 INFBATDPTX (centre exploitation Vignec frais études)	28 648,69	-16 000,00	12 648,69
DCBN	51384	23-60/231311	AP 2020/4 INFBATDPTX (centre exploitation Vignec construction)	165 119,88	16 000,00	181 119,88
DCBN	51188	23-50/231313	AP 2020/6 INFBATDPTX (bat sociaux gros entretiens/grosses réparations)	272 825,41	267 000,00	539 825,41
DCBN	51199	23-315/231314	AP 2020/8 INFBATDPTX (archives Ténol restructuration)	11 282 001,76	-129 553,65	11 152 448,11
DCBN	53017	23-0202/231311	AP 2020/11 INFBATDPTX (E16 Manent parking réaménagement)	470 000,00	180 000,00	650 000,00
DCBN	53018	23-0202/231311	AP 2020/11 INFBATDPTX (E11 Manent R&R RD data center)	650 000,00	-150 000,00	500 000,00
DCBN	53019	23-0202/231311	AP 2020/11 INFBATDPTX (E11 Manent productions)	59 709,99	-54 583,11	5 126,88
Virements internes à la section					0,00	
DDL	53030	45421007-01/45421	Foncier opérations remboursements dépenses	4 679,54	-4 679,54	0,00
Transfert entre sections					-4 679,54	
DGS	565	020-01/020	Dépenses imprévues d'investissement	3 837 549,33	302 706,54	4 140 255,87
TOTAL					1 398 027,00	

23 juin 2023

DSA	Libellé	N°	AP voté	Modifications	AP voté + modifications	Saldo budgétaire	AP disponibles	CP 2023 (sans engagements)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	
	GRAND PORT SUR OUEST	MORLTS 2023-1	2 400 000		2 400 000		2 400 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	1 500 000	
	MAINTIENS TECHNIQUES ROUTIER	MORLPR 2023-9	14 840 000		14 840 000	4 669 081	9 370 917	2 470 000	2 340 000	2 340 000	2 350 000						
	PLAN VSD	MORLTS 2023-4	200 000		200 000	130 462	70 538	90 500	0								
	PAYANNA	APRDLTA 1002-2	6 942 454		3 093 238	3 849 216	1 889 266	1 072 861	1 300 000	1 230 000	1 451 530						
	ROUTE NATIONALE II - CNR	APRDLTA 1002-3	13 200 000		13 200 000	367 500	12 832 500	300 000	300 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000		
	ROUTES DÉPARTEMENTALES FORCES DE CONCOMBRE	APRDLTA 1002-5	2 400 000		2 400 000	499 450	1 900 550	400 000	400 000	400 000	400 000						
	ROUTES DÉPARTEMENTALES SECOURS-AMBIÈRE	APRDLTA 1002-6	42 308 411		14 917 041	27 391 370	8 139 000	6 989 000	6 989 000	6 989 000	6 979 000						
	ROUTES DÉPARTEMENTALES STRUCTURANTES	APRDLTA 1002-8	83 629 961		20 654 692	62 975 269	11 914 000	13 211 000	15 480 000	15 960 000	5 000 000						
	SÉCURISATION DES BORDERS DE L'EST	APRDLTA 1002-1	11 000 000		11 000 000		11 000 000	5 500 000	5 500 000	4 500 000	5 000 000						
	TUNNELS ANAÏNET DE BELLA	APRDLTA 1002-4	800 000		800 000	328 244	471 756	300 000	300 000	300 000	300 000						
	VEHICULES ADMINISTRATIFS	MORLPR 2023-6	1 412 114		1 412 114	291 742	880 371	489 861	300 000	300 000	300 000						
DS - DSRI - Total			186 281 820		186 281 820	48 901 976	147 380 844	29 229 244	26 110 000	24 248 000	26 487 180	12 718 180	2 060 000	1 962 000	60 000	1 800 000	
Engagements généraux - Total			486 567 000		1 858 417	427 410 700	172 444 600	316 260 217	70 500 017	78 210 021	86 277 448	42 960 248	28 229 217	8 762 800	3 000 000	60 000	1 800 000

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. Laval – Merci Président. Comme nous votons les budgets tardivement, forcément les décisions modificatives sont modérées. Vous signalez régulièrement, Président, qu'on est de plus en plus proche de la réalité de ce qui se produit en cours d'année. Il y a quand même quelques ajustements en fonctionnement, sur la partie perception de la part de TVA notamment. Nous avons prévu 9,6 % d'augmentation et nous sommes à 8,6, soit 1% de différence et 800 000 euros trop perçus que nous devons rembourser. Cependant je voudrais signaler que cette TVA, je l'avais déjà dit et répété, est dans un trend dynamique régulièrement...

M. le Président – Pourvu que ça dure...

M. Laval – Oui... en tout cas dans le passé c'était comme ça... Maintenant 8,6 %... Des critiques régulières sont faites sur l'autonomie du département qui a perdu la possibilité d'augmenter l'impôt de la taxe foncière sur le foncier bâti. Possibilité qui, soit dit en passant, depuis que vous êtes Président c'est-à-dire depuis 2011, n'a pas évoluée. On indique par ailleurs, comme vous l'avez dit tout à l'heure Président, des augmentations de dépenses dont notamment le point d'indice, l'avenant 43, etc. Cependant, si nous avons augmenté le foncier bâti de 9 % pour compenser toutes ces dépenses, cela n'aurait pas été très bien perçu par nos concitoyens alors que la TVA est un impôt qui est « admis » et la part destinée au département permet notamment de mener des actions et notamment cette obligation de répondre aux exigences de l'État sur des contraintes imposées. Malgré tout, l'un dans l'autre, il faut reconnaître que dans certaines situations cette part de TVA peut être positive et nous permette de continuer de mener des actions et ne

pas nous faire apparaître comme des vilains politiques qui augmentent les impôts alors que la situation est déjà difficile. Je pense qu'il faut être pondéré sur ce sujet, il y a des choses négatives d'un côté, positives de l'autre et tout n'est pas négatif dans les décisions prises par l'État.

Sur la section d'investissement, des crédits supplémentaires à hauteur de 1,1 millions d'euros. Il est bon de préciser, au moment où vont arriver les élections européennes, que l'Europe n'est pas le mal incarné comme veulent nous le faire croire assez systématiquement la France Insoumise et le Front National qui, bien heureusement, ne sont pas présents dans cette assemblée et j'espère qu'ils ne seront pas là de sitôt. C'est un avis personnel mais je pense partagé. Concernant le fonctionnement, vous retrouvez la déclinaison des dépenses et recettes aux pages 59 et 60 du rapport et aux pages 61 et 62 pour l'investissement. Vous l'avez dit tout à l'heure, Président, nous constatons une baisse des DMTO de 12 %, soit 1,8 millions d'euros et nous avions prévu -15 % donc notre prévision était bonne et espérons-le pour le reste de l'année parce que les taux sont assez élevés. La Banque de France envisage encore d'augmenter les taux donc un impact est possible sur les investissements. Comme c'est une variable, c'est imprévisible pour nous d'une année à l'autre et je vous rappelle que certaines années nous sommes tombés à 15 ou 16 millions d'euros alors que l'an dernier on était à plus de 40 millions. 25 millions d'euros de différence, imaginez l'impact sur notre budget. Pour reprendre le contenu du dossier, la section investissement est marquée par l'augmentation de crédits de paiement de 100 000 euros, +1,6 millions d'euros sur l'autorisation de programme notamment pour répondre à des besoins de travaux pour les propriétaires privés, des augmentations notamment sur le CAUE dont nous augmentons la subvention de 80 000 euros. Depuis plusieurs années, le montant reversé par le département est stable alors que les coûts ont augmenté. A l'avenir, l'inflation constatée pourra servir de plafond à l'éventuelle augmentation de la part versée par le département. L'attribution de ce complément de subvention sera soumise à la commission permanente.

M. le Président – C'est une question de plafonnement en adéquation avec la subvention qui est générée par les contributions payées par les constructeurs. Une part de taxe d'aménagement est destinée normalement au CAUE donc il faut mettre en adéquation la taxe et les besoins du CAUE.

M. Laval – Pour les montants les plus importants : - 800 000 euros sur le fonctionnement lié à la fraction de TVA, + 1,1 millions d'euros sur l'investissement lié à la perception d'un fonds FEDER pour le numérique dans les collèges. La Décision Modificative s'équilibre en recettes et en dépenses, en fonctionnement à 60 000 euros et en investissement à 1,4 millions d'euros en diminuant les dépenses imprévues de 0,9 millions d'euros.

Voilà, Président, pour la présentation de cette décision modificative.

M. le Président – Je voudrais revenir sur la différence entre l'impôt et la fraction de TVA. Si la situation s'inverse, on retombe à 77 millions d'euros de dotations alors que quand on a la maîtrise du levier fiscal, on l'augmente ou pas. C'est un problème de liberté d'action pour le département. Dans les réunions de FAR, j'aurais pu dire qu'il n'y a plus d'impôt au département et c'est vendeur. Néanmoins c'est une démarche de centralisation à laquelle je n'adhère pas forcément complètement.

M. Lages.

M. Lages – Merci Président. Mes chers collègues, une observation personnelle de forme et une proposition que je soumetts à notre rapporteur. Je comprends la difficulté souvent de présenter des domaines comptables ou budgétaires et leur côté un peu hermétique et rébarbatif. Néanmoins dans la forme je souhaiterais, si cela est possible, que le rapport soit d'abord présenté tel que décidé en commission et que le commentaire apporté, qui est tout à fait légitime et source de débat, vienne dans un deuxième temps. Il faudrait que ce soit décorrélé, sans quoi la présentation pourrait laisser penser que les choix budgétaires sont faits par rapport aux commentaires qui sont fait de manière concomitante, ce qui n'est pas forcément le cas. Donc présentation de l'acte budgétaire tel que décidé et validé en commission et ensuite le commentaire, tout à fait

légitime et qui peut et doit être fait, et ensuite le débat sur l'un puis sur l'autre et pas les deux mélangés parce qu'on pourrait croire que tout se mélange. C'est juste une observation de forme à laquelle je tiens.

M. le Président – Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Brau-Nogué.

M. Brau-Nogué – Merci Président. Mes chers collègues, je voulais revenir sur l'accompagnement du département auprès du CAUE. Les 80 000 euros correspondent aux difficultés que peut rencontrer la structure qui est financée par la taxe d'aménagement et se retrouve aujourd'hui avec trois mois de fonds de roulement pour permettre son suivi et sa visibilité dans le temps. Je voudrais rappeler les missions et les fonctions du CAUE. Au même titre que l'ADAC, le FAR et la fibre qui accompagnent les communes, le CAUE accompagne au travers de deux missions. La première consiste à contractualiser avec les communes et est financée par ces dernières sur un service bien spécifique. La deuxième concerne le conseil du CAUE pour l'accompagnement de leurs projets. Aujourd'hui il est important que le CAUE continue d'être performant parce que quand on regarde l'ensemble des projets suivis par cet organisme et soutenus par le département, on voit qu'une boucle est bouclée en matière d'ingénierie et d'expertise. Je tiens aussi à rappeler, avec l'arrivée de nouveaux architectes au CAUE, les missions d'accompagnement aux collectivités en matière de modernisation de leurs équipements et des imperméabilisations des sols. Je vous remercie.

M. le Président – Merci M. Brau-Nogué. Je souligne à mon tour le rôle du CAUE qui est complémentaire à celui de l'ADAC. Les deux équipes font un travail de grande qualité qui est énormément apprécié sur le terrain. Il y a une très forte complémentarité. Il était normal d'ajuster les moyens budgétaires du CAUE pour tenir compte des éléments que j'évoquais il y a quelques instants.

M. Buron.

M. Buron – Merci Président. Juste une remarque par rapport à ce qu'a dit Frédéric Laval concernant la compensation de la taxe foncière par la fraction de TVA. Il a rappelé que depuis 2011 le taux n'avait pas été augmenté mais si on avait gardé la maîtrise de la taxe foncière, même sans augmenter le taux, il y aurait eu une augmentation pour les citoyens puisque l'État s'est chargé d'augmenter les bases de près de 7,1 %... il n'y est pas allé avec le dos de la cuillère ! Donc ça se répercute bien sûr sur ce que paient les citoyens.

M. le Président – Tout à fait. C'est exact.

Mme Beyrié.

Mme Beyrié – Merci Président. Mes chers collègues, cette première décision modificative du budget 2023, comme l'a dit le rapporteur, est une DM à la marge, tout comme l'ont déjà été les trois de 2022 c'est-à-dire de purs ajustements s'élevant seulement à 1,4 millions d'euros. Mais j'ai envie de dire que derrière ce calme apparent de DM, on peut tirer divers enseignements et nous éclairer aussi sur nos enjeux à la fois financiers et budgétaires. Tout d'abord je voudrais saluer l'adhésion du département à l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine qui se traduit par un socle partenarial de 0,10 euros par habitant, soit 25 000 euros au total, et vient souligner la nécessité de mettre en place une planification urbaine afin de penser les Hautes-Pyrénées de demain mais également l'aide qui pourra être apportée aux collectivités et peut-être aux EPCI quand on sait les difficultés que peuvent rencontrer certains EPCI pour mettre en place les plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Il est bien évident que derrière cette ambition, l'obligation réglementaire fixée à travers la loi Climat et résilience et ses évolutions nous oblige à pouvoir compter sur des personnes ressource compétentes et qui disposent vraiment d'une vision dépassionnée du territoire parce que quand il s'agit de planification, il est clair que chacun essaie de faire valoir son territoire et peut-être qu'on perd un peu la notion globale. Je voudrais moi aussi m'associer aux félicitations apportées sur cette hausse de subvention de 80 000 euros en direction du CAUE qui est une véritable structure de référence pour l'embellissement des Hautes-Pyrénées afin de pérenniser la gratuité de ses services parce qu'il

est de plus en plus sollicité par les collectivités. Il a démontré sa valeur et il était nécessaire de conforter l'équipe. Aujourd'hui, même si l'inflation concernée pourra servir de plafond à l'éventuelle augmentation de la part de la taxe d'aménagement reversée par le département au CAUE, la gratuité reste pour les collectivités. Je voudrais souligner l'implication des agents de cette belle structure présidée par notre collègue Geneviève Isson et saluer la hausse de 100 000 euros de crédits de paiement pour l'aide aux travaux des propriétaires privés dans les cadre des opérations de l'amélioration de l'habitat, sans oublier bien sûr l'adhésion à l'Institut Français de gouvernance publique. Souligner encore et toujours notre capacité à mobiliser nos dépenses imprévues afin de supporter les aléas du quotidien. Mais contrairement au rapporteur, j'ai envie de dénoncer le coup par l'État au travers de ce remboursement d'environ 800 000 euros de trop perçu de la fraction de TVA 2022, ramenant le produit perçu au titre de 2022 à 83,7 millions d'euros. Notre gestion prudentielle, menée par notre président, nous permet sur la forme d'amortir cette dépense. Mais dans le fond, que dire du rapport de confiance entre l'État et les collectivités ? Désormais, quand vient le moment de boucler notre budget, le seul montant sur lequel nous baser demeure le seuil plancher au risque de souffrir de ce type de déconvenue. Encore une fois nous maintenons le cap contre vents et marées. Nous savons toujours envoyer des signaux positifs en direction des collectivités locales qui demeurent pour nous les véritables acteurs de développement social et économique de proximité. Au regard de l'ensemble de ces éléments, le groupe Socialistes et Apparentés votera cette décision modificative. Je vous remercie.

M. le Président – Merci Mme Beyrié.

M. Datas-Tapie.

M. Datas-Tapie – Merci Président. Vous avez parlé, dans vos propos introductifs, du déploiement de la fibre. Alors que l'on parle de la fraction de TVA et des DMTO sur lesquels on est capable de mettre des chiffres comptables, je voudrais rappeler que le déploiement de la fibre sur notre département est réalisé gratuitement alors que normalement le coût est de 250 à 300 millions d'euros. Comptablement dans la collectivité, il n'existe

pas de ligne indiquant cette économie. Aujourd'hui on parle d'un budget serein mais si on avait dû inscrire 40 ou 50 millions d'euros pour assurer un déploiement sur six ans, nous ne serions peut-être pas aussi satisfaits de notre budget. Donc il est important de souligner le travail réalisé en 2018 et par vous-même M. le Président, par rapport à cette économie qu'on ne peut pas, encore une fois, inscrire sur le budget mais qui est pour moi indispensable et qui apporte actuellement une plus-value à l'état de nos finances. Je voulais le préciser.

M. le Président – Merci M. Datas-Tapie de rappeler cet élément. Aux conseillers départementaux ruraux que vous êtes, il m'est arrivé de rappeler que si on avait dû déployer la fibre avec les finances du département, comme le font les départements voisins en créant des syndicats, avec une participation du département à hauteur de 70 % et des communautés de communes à hauteur de 30 %, le déploiement de la fibre serait loin d'être terminé. D'abord on aurait obligatoirement remis en cause le FAR, tout ou partie, et au lieu de terminer en 2024 ça aurait été plutôt 2040. Il y a quelques années, rappelez-vous, la première hypothèse était en 2032. Donc nous avons obtenu cet accord avec Orange à une époque mais on ne l'obtiendrait pas aujourd'hui. Je ne vais pas revenir sur la façon dont l'affaire a été négociée, pied à pied et millimètre par millimètre, pour obtenir quelque chose d'inédit qui appartient à notre département et pas forcément à tous les départements français sauf le territoire de Belfort. En tous les cas peu de monde croyait à cet accord, y compris les services de l'État, y compris de l'autre côté de ces murs où on n'imaginait pas que j'ai dû m'expliquer des inspecteurs généraux de Paris parce qu'ils ne croyaient pas à cette hypothèse-là. La réalité est toute autre parce que le travail est bien avancé et sera mené à son terme fin 2024. Il ne restera pas grand-chose à faire pour que le département soit complètement fibré. Je vous remercie de revenir sur ce sujet excessivement important parce qu'il nous a permis de garder une certaine sérénité dans le budget. Je connais à peu près la situation financière de toutes les communautés de communes et on aurait dû demander 30 % par communauté de communes. J'avais d'ailleurs sondé, au tout début, le terrain mais j'ai vite compris que ce n'était pas la peine d'insister de ce côté-là parce qu'il n'y avait aucune chance d'aboutir.

M. Laval.

M. Laval – Merci Président. Pour répondre à notre vice-président chargé des finances, Laurent Lages, je fais mon mea culpa et à l'avenir je commencerai par la présentation austère et je continuerai par la présentation personnelle. Voilà. Ce sera fait. Concernant ce fameux seuil plancher de 67 millions d'euros dont vous parlez régulièrement, vous le faites apparaître comme une inquiétude permanente. Cependant nous sommes actuellement aux alentours de 84 millions et il faudrait tomber à 77, soit une baisse d'environ 20 %. La dernière fois que la France est entrée en récession, c'était en 1992. Je sais que nous avons tous plus de trente ans donc nous avons peut-être été touchés mais légèrement parce que la baisse était de 2 %. Ce n'était pas une récession dramatique. Aujourd'hui cette possible récession qui pourrait nous concerner à l'avenir est systématiquement mise en avant mais les inquiétudes sont quand même relativement modérées. Il ne faut pas non plus paniquer, la situation ne fait pas présager une grosse inquiétude. Le trend général de l'augmentation de la TVA, sur une cinquantaine d'années, c'est + 2 % par an donc on sait un petit peu où on va, même si, Président vous l'avez dit, il y a un aléatoire. Certes. Concernant l'augmentation de la taxe foncière sur le bâti décidée par l'État, certes depuis 2011 nous n'avons pas augmenté notre taux qui était à 24,69 % et malgré tout on touchait plus parce l'État avait décidé d'augmenter les bases. Cependant, quand les gens parlent de leurs impôts locaux, ils ne regardent pas l'augmentation du taux décidée par les uns et les autres mais le montant final et ils voient que cette année c'est 1 000 euros, l'année prochaine ça sera 1 050, soit 50 euros de plus. Ils se demandent où passe l'argent ! Ils ne savent pas d'où vient l'augmentation ! Ils pensent même que ça vient de nous alors que non ! Là en l'occurrence il y a une modification importante parce que comme nous allons percevoir une part de TVA, nous ne sommes plus concernés par cette augmentation et on pourra dire aux gens que certes il y a une augmentation de 7,1 % sur la taxe foncière bâti, mais que ce n'est pas notre décision et que le département de perçoit plus de part de cet impôt. Dans tous les cas les gens ne parlent pas de l'augmentation ou de la baisse de taux mais de la somme qu'ils vont payer et c'est tout.

M. le Président – Je suis totalement d'accord avec ce commentaire. Quand le citoyen regarde la feuille d'impôt, il regarde le net à payer en bas. Sauf qu'il y a l'impôt de la commune, de la communauté de communes...

M. Laval – Les ordures ménagères...

M. le Président – ...les ordures ménagères, la GEMAPI, etc. et quand on met tout ça bout à bout, c'est sûr que le citoyen lambda n'y comprend pas grand-chose. C'est déjà difficile pour certains d'entre nous, à plus forte raison pour les gens non-initiés. Le sujet mériterait une présentation plus digeste pour que les gens comprennent mieux ce qu'ils paient.

M. Laval – Et pour connaître la part qui revient aux uns et aux autres par rapport au montant total.

M. le Président – L'augmentation des bases est un dispositif national, ceux qui augmentent la fiscalité, ceux qui l'augmentent dans la commune... Finalement, heureusement que le département n'est plus au milieu et c'est pour ça que je rappelle à chaque fois aux gens qu'ils ne paient plus d'impôt au département.

M. Laval – C'est un peu vrai.

M. le Président – C'est un peu vrai.

M. Laval – C'est un peu vrai et en même temps c'est un peu faux... mais c'est une présentation qui me convient. Autre point important, autour de la table on n'arrête pas de parler de la part du département dans l'économie pour développer notre département. Sachez que cette part que l'on prend au développement économique, c'est aussi la part que l'on prend sur l'augmentation de la TVA à venir et sur le fait qu'on a des chances de maintenir notre part de TVA à un niveau élevé aussi parce que les choses sont liées. Avec notre investissement notamment, nous participons à la croissance du pays et on en tire un bénéfice dans la part de TVA. Donc pour nous, je trouve que cette part de TVA a un caractère assez positif dans le fait que ça nous incite à développer l'économie de notre département comme on le fait actuellement et in fine, ça peut être assez positif pour nous globalement.

M. le Président – C'est ce que je dis systématiquement aux représentants de l'État, que ce soit au niveau ou au plus haut niveau lorsqu'une personnalité ministérielle vient dans le département. Chaque fois que l'État injecte de l'argent au travers de la DETR, de la DSID, du Fonds vert, c'est souvent un levier qui permet d'enclencher une autre opération. S'il n'y avait pas de contribution de l'État par exemple de 30 ou 40 % pour refaire l'isolation de la caserne Charraz ou d'un collège, on ne démarrerait peut-être pas l'opération. Dès lors que l'État participe à hauteur de 30 ou 40 %, il faut faire l'opération. De ce fait on génère du volume de travail, c'est du travail pour les entreprises, ce sont des emplois, ce sont des salaires à distribuer mais c'est aussi de la fiscalité, c'est de la TVA mais c'est aussi de l'impôt et je crois que l'État y retrouve largement ses billes. Plus il injectera de l'argent aux côtés du département, plus il retombera sur ses pattes et plus il récupèrera de façon directe ou indirecte. Je l'ai dit à plusieurs reprises ici, l'investissement est une dynamique. Plus on investit et plus les finances du département se portent mieux. Nous étions à 50 millions d'investissement, on est passé à 60, à 70 puis à 75 et 85 cette année et je n'ai pas l'impression que les finances du département se portent plus mal maintenant qu'avant, au contraire.

M. Laval – Pour conclure, comme disait Ségolène, c'est du gagnant gagnant. Win win...

(rires)

M. le Président – M. Verdier.

M. Verdier – Merci Président. Je voudrais revenir sur l'intervention de Nicolas Datas et rappeler que notre département connaît le coût de la modernisation puisque nous avons une histoire en matière d'équipements numériques. On sait combien ça a coûté et combien on a la grande chance d'avoir ces aménagements négociés, comme l'a rappelé le Président, dans des conditions exceptionnelles. Effectivement ça aurait coûté très cher mais on a déjà donné sur un système qui n'était pas adapté. Il est donc bon de rappeler que nous sommes dans une situation particulièrement privilégiée. J'en profite pour revenir sur ces mécanismes et le Président a rappelé l'intérêt de l'accompagnement de l'État au travers de la DETR, de la DSID et toutes ces politiques amenées par des décisions gouvernementales

mais je ferai l'analyse de ce que cela peut représenter pour les petites collectivités. En général une collectivité est toujours très fière ou était très fière de ne pas augmenter les impôts. Ça veut dire qu'on stagnait et bien sûr le contribuable avait une fiscalité très faible. Là nous avons des dotations de l'État dont la DETR qui est un levier extraordinaire et un levier complémentaire à nos politiques volontaristes. C'est là où on peut mesurer tout l'intérêt de cette contractualisation, de cette approche globale, solidaire, où effectivement la ruralité, et il n'y a qu'à regarder nos paysages ruraux, le dynamisme de nos collectivités qui maillent le territoire rural. Je pense que ne plus voter l'impôt pour des grosses collectivités, ça peut être pénalisant mais pour les petites collectivités je pense que c'est facteur de dynamisme et de développement.

M. le Président – Tout à fait. M. Datas-Tapie pour la deuxième fois.

M. Datas-Tapie - Merci Président. Pour répondre et peut-être mesurer Frédéric qui valorise beaucoup le retour de la TVA de l'État vers les collectivités. Si je vous rejoins, Président, en disant que celle liée à l'investissement revient naturellement et est logique. Celle qui m'agace un peu, c'est la TVA sur les coûts de l'énergie qui du coup, pour moi, est plutôt un retour à la source parce qu'on la paye et du coup l'État nous la reverse un peu. Celle-là m'agace un peu parce qu'avec les hausses des coûts de l'énergie pour les collectivités depuis un an, je crois qu'on verse à l'État et l'État nous rend un peu et c'est un peu logique.

M. le Président – Merci M. Datas-Tapie.

Je ne vois pas d'autre intervention donc on peut passer au vote de cette DM.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Je vous remercie pour cette approbation unanime.

Dossier 502.

Dossier n°502.
Mme Lamon, rapporteur.

Rapport du Président

**« AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS
ET DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS**

Le tableau des emplois voté lors de l'assemblée du 11 octobre 2019 permet l'ajustement des postes ouverts au recrutement, en déterminant les crédits budgétaires d'après l'échelle statutaire de référence.

Il permet d'identifier les principales composantes de la gestion financière de la masse salariale par la pondération budgétaire minimale et maximale de chaque emploi.

Chaque emploi est rattaché à l'un des métiers identifiés et déclinés au sein du conseil départemental, issu des référentiels nationaux (répertoires des métiers du CNFPT, du BIEP, de la fonction publique hospitalière, ou du code ROME), la liste de ces métiers forme le tableau de pondération des métiers de la collectivité.

Le tableau des emplois doit être actualisé pour ajuster les emplois créés, modifiés ou redéployés pour s'adapter aux besoins des services (I).

Le tableau de pondération des métiers doit également être ajusté pour suivre l'évolution de certains métiers de la collectivité (II).

Pour rappel, les annexes auxquelles il est fait référence dans le tableau des emplois sont :

- *Annexe 1 : Emplois permanents pourvus par des agents statutaires*
- *Annexe 2 : emplois non-permanents, emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupes politiques*

- *Annexe 3 : emplois en surnombre liés aux reclassement médicaux, emplois de reconversion passerelle, emplois des agents en CMLD, emplois des agents en détachement, emplois de certains cas de disponibilité, emplois des agents mis à disposition, surnombre temporaire en cas de réintégration*
- *Annexe 4 : emplois occasionnels, renforts temporaires, vacataires, intermittents du spectacle et saisonniers*
- *Annexe 5 : emplois de statut spécifique (assistants familiaux) / emplois de droit privé (apprentis)*
- *Annexe 6 : Emplois sous statut de la fonction publique hospitalière*

I - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (annexe 1 : ajustement du tableau des emplois)

Sont présentées en annexe en détail uniquement les modifications ayant un impact budgétaire théorique, et notamment :

- *La transformation et la création d'emplois pour s'adapter aux besoins des services (5 modifications d'emplois permanents)*
- *La transformation d'emplois non permanents en emplois permanents (4 modifications d'emplois non permanents)*
- *Le coût total de ces ajustements représente une hausse théorique de 135 482 €.*

Les incidences financières présentées dans le rapport sont des calculs basés sur des moyennes de la rémunération brute annuelle du cadre d'emplois cible, afin de prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Les incidences réelles dépendent des situations statutaires effectives des agents retenus dans le cadre des mobilités ou des recrutements.

Dans le cadre du bon fonctionnement des services, je vous propose de mettre en œuvre les incidences sur les emplois correspondants aux métiers modifiés et aux besoins d'adaptation des services, avec date d'effet à compter du 01 juillet 2023 conformément au tableau en annexe 1 (ajustement du tableau des emplois).

II/ AJUSTEMENT DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS DE LA COLLECTIVITE (annexe 2 : ajustement du tableau de pondération des métiers)

A la faveur des réorganisations de services présentées en Comité technique du 8 juin 2023, le métier de « Coordinateur budgétaire et comptable » nécessite les évolutions suivantes :

- Evolution du métier réservant cet intitulé aux 4 postes affectés aux services de la Direction de l'administration et des Finances. Les 3 autres postes anciennement rattachés à ce métiers et affectés auprès d'autres directions sont dorénavant rattachés au métier de « gestionnaire administratif » et n'ont pas d'impact sur leur pondération actuelle.*
- La pondération du métier de « Coordonnateur budgétaire et comptable » est réévaluée à la hausse, elle passe de la pondération B1/B2/B3 à la pondération B2/B3/A1.*

JUN 2023														
ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS														
N° de poste	DGA	Direction	Service	Année	Intrèle du poste	Quoite	Filiere	Categorie	Chaire d'emplois	M mini	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupe	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
10365	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	PMI-LAEP	2	Animatrice EJE du LAEP	40%	Médoc-Sociale	A	Assistant Territorial Socio-Educatif	390 592	A1	19 751 €	75 068 €	55 317 €
	Direction des Routes et Mobilités	Direction des Mobilités		1	Conducteur d'opérations	100%	Technique	B à A	Technicien Territorial / ingénieur Territorial	392 621	B3-A1-A2			
10344	Hautes-Pyrénées Haut-Débit			3	Secrétaire de Direction	100%	Administrative	C à B	Adjoint Administrative Territorial / Rédacteur Territorial	363 503	C1-C2-C3-B1	39 848 €	50 651 €	10 803 €
	Hautes-Pyrénées Haut-Débit			3	Assistante de Direction	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	361 587	B1-B2-B3			
10326	Direction Générale des Services	Direction de la Communication		4	Assistant de Gestion Financière Budgétaire ou Comptable	50%	Administrative	C à B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	363 503	C1-C2-C3-B1	10 824 €	38 848 €	10 824 €
	Direction Générale des Services	Direction de la Communication		1	Assistant de Gestion Financière Budgétaire ou Comptable	50%	Administrative	C à B	Adjoint Administratif Territorial / Rédacteur Territorial	363 503	C1-C2-C3-B1			
10228	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Aménagement et Patrimoine Routier		5	Apprenti	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	/	/	20 000 €	53 899 €	33 899 €
	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Aménagement et Patrimoine Routier	Amenagement et Grands Travaux	1	Chargé d'Opération Routière	100%	Technique	B	Technicien Territorial	361 587	B1-B2-B3			
11471	Direction Générale des Services	Direction de l'Administration et des Finances		1	Contrôleur de Gestion	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché Territorial	363 673	B2-B3-A1	58 958 €	73 966 €	15 008 €
11130	Direction Générale des Services	Direction de l'Administration et des Finances	Contrôle de Gestion et Aide au Pilotage	1	Chef de Service	100%	Administrative	A	Attaché Territorial	390 621	A1-A2	71 716 €	73 966 €	2 250 €
Direction de la Solidarité Départementale	Direction Départementale de l'Autonomie	Sénior	1	Pilote MAIA	100%	Médoc-Sociale	A	Infirmier Cadre de santé	480 621	A1-A2				
11343	Maison Départementale de la Solidarité	Maison Départementale de l'Autonomie	Gouvernance et Animation Territoriale	1	Pilote Clinique MAIA	100%	Médoc-Sociale	A	Infirmier en soin généraux	480 621	A1-A2	53 173 €	58 958 €	5 785 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale de l'Autonomie	Gouvernance et Animation Territoriale	1	Chef d'Unité	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché Territorial	363 673	B2-B3-A1			
10236	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale de l'Autonomie	Sénior	1	Gestionnaire Administratif	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	361 587	B1-B2-B3	50 651 €	58 958 €	8 307 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale de l'Autonomie	Sénior	1	Chef d'Unité	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché Territorial	363 673	B2-B3-A1			
10369	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	Maison Départementale Enfance Famille	4	Chef de Service Renfort	100%	Administratif	A	Attaché Territorial	380 621	A1-A2	73 966 €	58 154 €	-15 811 €
	Direction Générale des Services	Direction du Développement Local	Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque	1	Documentaliste	100%	Culturelle	B à A	Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques / Attachés de conservation du Patrimoine	361 673	B2-B3-A1			
												407 987 €	542 568 €	135 482 €

23 juin 2023

JUIN 2023
ANNEXE 2 - AJUSTEMENT DE PONDERATION

Annexe	Métier	Criticité	Nbre Postes concernés	Postes concernés	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi	IFSE Pondération initiale	IFSE Pondération modifiée
1	Coordonnateur Budgétaire et Comptable	100%	7	10772, 10780, 10882, 10874, 10276, 10171, 11410	B	Rédacteur Territorial	361 587	GF B2/GF A5 5056 B1-B2-B3	
	Coordonnateur Budgétaire et Comptable	100%	4	10772, 10780, 10882, 10874	B à A	Rédacteur Territorial à Attaché Territorial	363 673		GF A4 7256 B2-B3-A1

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Lamon – Merci Président. Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération que nous retrouvons à chaque session et qui est technique mais nécessaire pour s'adapter aux besoins des services. Elle se compose de deux parties : le tableau des emplois et le tableau de pondération des métiers.

La cinquième commission vous propose d'approuver le tableau des emplois et le tableau de pondération des métiers modifiés à compter du 1^{er} juillet 2023, conformément aux tableaux joints au rapport.

M. le Président – Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ?

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

Dossier 503.

Dossier n°503.
M. Larrazabal, rapporteur.

Rapport du Président

**« ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT
TOULOUSE AIRE METROPOLITAINE**

L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse-aire métropolitaine (AUAT) est une association de partenaires publics parmi lesquels l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse.

Financée par des fonds publics, l'AUAT a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques. Elle intervient sur l'aire métropolitaine de Toulouse dans les domaines de la planification, du projet urbain, de l'observation, de la prospective, des politiques publiques (déplacements, environnement, habitat, foncier, économie, sociologie, commerce, écologie, immobilier d'entreprise...). Ses savoir-faire conjuguent études urbaines et animation inter-institutionnelle.

Je vous propose que le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées adhère à l'AUAT. Cette adhésion se traduit par un socle partenarial de 0,10 € par habitant.

En effet, cette adhésion, qui s'inscrirait dans un partenariat pluriannuel, permettrait au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées de bénéficier de cette ingénierie et de lui confier des missions dans ses domaines de compétence.

L'accompagnement technique et méthodologique sur mesure proposé par l'AUAT me semble adapté aux enjeux du Département des Hautes-Pyrénées. En effet, sa vision transversale, son ancrage territorial, et donc sa capacité à comprendre les problématiques des différentes collectivités font un complément indispensable à une volonté affirmée de développer un projet de territoire ambitieux et équilibré.

De plus la collecte et la mise à disposition de données et d'indicateurs, la co-construction d'une stratégie d'aménagement et de développement à long terme, par le biais d'une collaboration avec une équipe pluridisciplinaire, et le travail en réseau apparaît aujourd'hui indispensable.

Je vous propose :

- *d'approuver l'adhésion du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse - aire métropolitaine (AUAT),*
- *d'inscrire à cet effet 25 000 € au chapitre 011-71 du budget du département,*
- *d'autoriser le Président à signer tout document concerné par cette affaire.*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. Larrazabal – La cinquième commission vous propose :

- d'approuver l'adhésion du département des Hautes-Pyrénées à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse - aire métropolitaine (AUAT),
- d'inscrire à cet effet 25 000 € au chapitre 011-71 du budget du département,
- d'autoriser le Président à signer tout document concerné par cette affaire.

M. le Président – M. Lages.

M. Lages – Merci Président. Je voudrais saluer ce choix de nous doter de tous les outils qui vont enrichir l'expertise de notre collectivité et mieux accompagner les collectivités avec qui nous travaillons, qu'elles soient intercommunales, communales ou syndicales. Je salue l'effort des Hautes-Pyrénées d'avoir encore une fois un temps d'avance avec les collectivités citées dans cette structuration mais je regrette que des grandes boîtes à outil comme

l'agence nationale de cohésion des territoires ou le haut-commissariat à l'aménagement et aux plans d'aménagement, n'offrent pas des outils dans leurs travaux aux collectivités. C'était leur cœur de cible, force est de constater que les collectivités, encore une fois, se prennent par la main pour monter leurs propres outils afin de répondre à ces objectifs-là. On nous a pourtant annoncé une agence nationale qui devait être l'ADAC de l'ensemble des collectivités au plan national et on en est réduit encore à étoffer notre propre expertise avec des solutions locales. Je voulais juste pointer la discordance entre des grandes annonces et la réalité.

M. le Président – Merci M. Lages. Je partage.

M. Larrazabal.

M. Larrazabal – Je partage évidemment l'avis de Laurent et je pense que les agences nationales ont des visions nationales. Avec une structure comme l'AUAT, on aura une vision du fonctionnement dans les Hautes-Pyrénées. Je travaille avec cette agence notamment dans le cadre du PLH à l'agglomération, elle est aussi chargée de l'élaboration du SCOT de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et son travail s'attache aux propriétés et aux priorités locales. Les grandes agences nationales, d'accord, mais je ne sais pas si elles sont toujours très appropriées. Il y a ici de nombreux maires de l'agglomération, ils savent comment travaille l'AUAT notamment avec l'élaboration du SCOT, etc. Je pense que le travail réalisé est un bon travail. L'agence est à l'écoute et travaille en concertation avec les élus locaux. Au niveau des agences nationales, je ne sais pas si on aurait les mêmes réponses. Certaines choses sont déjà prémâchées et on peut les retrouver ailleurs partout en France alors que là, les spécificités locales sont prises en compte.

M. le Président – Merci. Tout à fait. J'ai souhaité engager cette démarche et j'avais confié à Sébastien Pividal - qui nous a quittés pour prendre justement la direction d'une agence d'urbanisme à Tours - le soin d'interroger des agences d'urbanisme au plan national et notamment du côté de Grenoble parce que, je le dis sous le contrôle de Maryse Beyrié, nous avons un problème avec le PLUI des vallées d'Aure et du Louron qui est complètement arrêté

et ce n'est pas le seul je pense à l'échelle du département. On observe que les bureaux d'études privés qui travaillent sur ces sujets ne sont pas forcément à la hauteur. Ils ne connaissent pas toutes les problématiques et ne sont pas forcément au courant de tous les textes et, de fait, un certain nombre de collectivités sont « plantées » et le coût est très élevé. Aujourd'hui le dispositif législatif est très compliqué. Entre la loi LUR, la loi Climat et résilience et maintenant la perspective de zéro artificialisation nette, l'élaboration des documents d'urbanisme est un véritable casse-tête. Je ne sais pas comment ils vont se sortir de cette affaire, je ne sais même pas s'ils ne vont pas devoir renoncer au zéro artificialisation nette parce que ça va devenir ingérable. D'ailleurs le problème se pose en ce moment parce que de grosses usines étrangères devraient s'installer en France mais elles n'y arrivent pas parce qu'elles ont besoin de parcelles relativement grandes et les documents d'urbanisme ne permettent pas de libérer les emprises. En interrogeant l'agence d'urbanisme de Grenoble, nous avons appris qu'elle a réalisé quasiment tous les PLU du massif alpin. Grenoble est une ville avec beaucoup d'ingénierie. De Grenoble nous sommes allées à Perpignan et nous sommes revenues à Toulouse. La présidente de l'agence d'urbanisme de Toulouse et le directeur, M. Cabrol, sont venus ici et j'ai souhaité échanger avec eux. Il est apparu important de conclure un projet d'accord, c'est ce qui vous est présenté aujourd'hui, pour un partenariat qui participe à la boîte à outil aux côtés de l'ADAC, du CAUE, aux côtés des outils que nous avons au sein du département au service de la collectivité départementale et au service des intercommunalités ou des collectivités du territoire. Voilà la finalité de cette proposition. Je crains surtout qu'ils soient un peu surchargés de travail et que ça complique un peu les choses. Mais à chaque jour suffit sa peine.

M. Verdier.

M. Verdier – Je voudrais revenir sur les commentaires de notre collègue concernant le fonctionnement des agences nationales qui ont plutôt tendance effectivement à faire des copier-coller alors que cette dimension territoriale régionale, notamment avec la métropole toulousaine ou tout simplement la ville de Toulouse, c'est un dialogue entre élus porteurs des problématiques de leur propre territoire. C'est aussi un souci d'être complémentaire. Le flux urbain, rural ou tout simplement grande métropole, métropole d'équilibre

comme Tarbes-Lourdes, je pense que c'est là effectivement que le mode de fonctionnement, les échanges et l'enrichissement mais surtout les retombées économiques concrètes, le pragmatisme, il nous appartient, quelle que soit la position de l'élu, la représentativité de l'élu, il est porteur des besoins d'un territoire. C'est cette complémentarité qu'on doit essayer de construire. Michel Pélieu m'a confié une mission dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) entre le gros consommateur que représente Toulouse et la métropole toulousaine et notre département avec ses richesses en matière de production agricole et nous pouvons trouver des réponses concrètes. C'est cet esprit-là qu'il faut essayer de privilégier. J'en reviens sur la dimension du département. Nous sommes les représentants du département et nous pouvons revendiquer cette dimension vraiment pertinente. Ce qui a été présenté ce matin par rapport à la lecture, si notre volonté politique de progression, d'accompagnement et de prise en considération de l'éducation à la lecture n'existait pas, il n'y aurait pas cette réponse en matière de culture ou tout simplement d'éducation. Cela est parfaitement valable dans tous les domaines. Michel Pélieu a rappelé comment le département a réagi face aux dégâts il y a dix ans. S'il n'y avait pas eu un Président du département et des conseillers départementaux volontaires, on n'aurait pas fait sauter les verrous administratifs bloquants. J'ai en mémoire les difficultés que nous avons rencontrées face à des règles stupides de l'administration. Donc sans cette souplesse, cette intelligence portée par la dimension territoriale, y compris dans sa complémentarité, je pense qu'on n'arriverait pas à débloquer certaines situations vitales pour un territoire.

M. le Président – M. Larrazabal.

M. Larrazabal – Merci Président. Juste une chose que j'ai évoquée hier en commission. Lorsque l'on a affaire à des bureaux d'études qui sont de grosses machines et qui travaillent partout en France, nous n'avons que des copier-coller y compris dans les aménagements et les entrées de ville. Aujourd'hui on ne sait plus dans quelle ville on rentre parce que le mobilier urbain est le même partout, les traitements de sol sont les mêmes, on a les mêmes éclairages, on a le même choix de végétalisation, le même choix des matériaux, etc. Or quand on a affaire à des bureaux beaucoup plus territoriaux, on peut effectivement discuter sur des spécificités,

on peut avoir une identité et c'est important parce que nous sommes un département touristique et il faut que quand un touriste arrive, il n'ait pas l'impression d'avoir juste traversé la rue ou le boulevard de chez lui alors qu'il est à deux cents ou six cents kilomètres. Il faut qu'il ait vraiment le sentiment d'arriver ailleurs, il faut une spécificité architecturale, urbanistique, environnementale, etc. Par rapport à ce que vous disiez, Président, notamment sur la ZAN, je ne sais pas comment le gouvernement va se sortir de cette loi, je n'en sais rien, pas plus que celle de la ZFE. Des lois sont « pondues » les unes derrière les autres mais personne ne sait comment les appliquer dont encore une maintenant sur l'arrêt des chaudières gaz où tous les professionnels se demandent aujourd'hui comment ils vont faire... Dans une copropriété de quarante appartements, je ne sais pas comment on peut installer quarante pompes à chaleur sur une façade ! C'était juste pour illustrer. Les lois qui sortent les unes après les autres sont contradictoires. Donc il vaut mieux avoir à nos côtés de bons bureaux d'études qui en plus comprennent nos spécificités et les accompagnent.

M. le Président – Merci. Je partage cette analyse.

M. Lavit.

M. Lavit – M. le Président, chers collègues, vous avez souligné la réactivité du département lors des crues de 2013 et je voudrais revenir sur ce point. La semaine dernière, le PLVG dont je suis président a organisé un mémorandum sur les crues et je pense que l'assistance ainsi que la presse ont pu mesurer... et ce n'est pas pour vous passer de la pommade, M. le Président, mais simplement pour dire que parfois des hommes font la différence. La gestion de la crise à l'époque, que vous vous avez exprimée lors du colloque du 15, a bien montré que même au plus haut sommet de l'État, lorsque François Hollande s'était engagé à dire que « l'État paiera », il a fallu que vous montiez au créneau et l'anecdote que vous avez racontée à la présidence de la République pour faire déclencher les financements alors que les paroles avaient été un peu oubliées, montre bien le décalage parfois entre les prises de position au plus haut sommet de l'État et l'application derrière. Je voulais vous remercier parce que les souffrances ont parfois été grandes dans le département et dans l'agglomération. Je ne jette pas l'opprobre sur

mes collègues mais on a parfois tendance à oublier ce qui s'est passé et je pense que vous avez su montrer, comme on doit montrer aussi au niveau de l'agglomération que ce territoire est assez grand par son histoire mais pas si grand par sa géographie et que parfois les grandes structures que sont le département et l'agglomération doivent venir en aide sur des problèmes comme ceux-là. Vous l'avez montré puisque vous vous étiez engagé à ouvrir les routes le 14 juillet et ça a été fait. C'est un exploit énorme. Et la façon dont vous avez procédé, au-delà du droit commun parfois, peut-être, ou des zones vertes pour rentrer un peu dans l'orange ou dans le rouge, a été source de résultat pour des populations qui payent encore. Je rappelle qu'il y a eu deux morts, il ne faut pas l'oublier et il faut le dire et le redire. Il faut souligner l'injection de 35 millions d'euros du département sur ce sujet des crues, c'est une vraie solidarité territoriale. Merci.

M. le Président – Merci M. Lavit. C'est bien de le rappeler. Je ne vais pas refaire l'histoire mais je dirai simplement quelques mots. J'étais dans ma vallée le mardi et je voyais déjà les désordres qui étaient en train de se créer parce que la Neste montait et les plaies de la crue précédente de 2012, qui commençaient à cicatriser, étaient en train de se rouvrir. En même temps j'étais informé que la situation sur le Pays des Gaves s'était aggravée surtout dans la nuit. La première chose que j'ai fait le matin, c'est de louer un hélicoptère et j'avais amené avec moi Gérard Boube, alors président de la commission des routes, pour survoler la vallée des Gaves puisque les routes étaient coupées et on ne pouvait se rendre ni à Luz, ni à Barèges. Quand on a vu l'ensemble des dégâts depuis l'hélicoptère et qu'on s'est posé à Esterre, je me demandais si c'était un cauchemar ou une réalité. Malheureusement c'était la réalité. Le Préfet m'a fait savoir que le ministre de l'Intérieur Manuel Valls serait là l'après-midi. Il est arrivé à l'aéroport et nous avons été, avec le préfet et d'autres élus locaux, parcourir la ville de Lourdes pour faire un état des lieux. Les sous-sol des hôtels étaient remplis d'eau, tout débordait de partout. J'avais alors demandé à M. Bouchaud et M. Debernardi de convoquer toutes les entreprises pour le lendemain matin et ils trouvaient que c'était trop tôt. J'ai donc dit que si c'était trop tôt pour le lendemain, il fallait les réunir l'après-midi même à 17 heures. Nous nous sommes donc retrouvés avec Manuel Valls, Delphine Batho, le préfet et M. Dupin au Palais des Congrès à Lourdes et j'ai dit à Manuel Valls : « Je vous avertis,

le code des marchés publics, la loi sur l'eau, on oublie parce que demain matin on passe à l'action». Manuel Valls a souri, Delphine Batho un peu moins, le préfet a pris acte de ma détermination. Je les ai informés que j'allais retrouver, en suivant de notre rencontre, les entreprises. J'ai alors retrouvé les quinze entreprises ici-même et je leur ai dit que je voulais un bordereau de prix unique et qu'une tonne d'enrochement coûte le même prix chez l'un ou chez l'autre quelle que soit l'entreprise. Une pelle de trente tonnes, un bulldozer, un tombereau ou autre, c'est pour tout le monde le même prix. Ils étaient quinze et j'ai dit que je ne voulais plus qu'une seule entreprise et que le lendemain il fallait se mettre au travail. Pourquoi fallait-il faire comme ça ? Parce la situation était exceptionnelle et il était hors de question de commencer à partir avec la loi sur l'eau ou le code des marchés publics et autre, sinon on y aurait passé des semaines et des mois et pendant ce temps-là les lamentations auraient continué, alors qu'en se mettant au travail tout de suite, le moral des gens était meilleur. Les routes ont été rouvertes rapidement. Je fais très court mais c'est ce qui a été déterminant pour nous et l'État a été obligé de suivre. Bien sûr François Hollande a dit « Le Conseil Général fera, l'État paiera », sauf qu'après une mission interministérielle est venue pour dire que l'État ne sera présent qu'à 30 %... Là j'ai dit que le Président de la République s'était engagé et que ce ne sera pas 30 %. La bagarre a été assez forte pendant plusieurs mois et on est arrivé à 60 % et enfin, autre difficulté, se faire payer. J'ai interpellé Jean-Marc Ayrault à Lille lors d'un congrès des départements de France et le Président de la République à l'Élysée lors de la remise de la légion d'honneur à Jean-Pierre Siutat et d'autres au titre de la fédération française de basket. Le Président de la République était étonné que ça ne soit pas payé, m'a dit que ce n'était pas normal et il m'a demandé de le tenir au courant... d'accord, mais je n'ai pas son numéro de portable pour le tenir au courant... J'ai ensuite revu Manuel Valls au Palais des Congrès lors de la présentation du Tour de France et je lui ai dit qu'il fallait que l'État règle cette affaire. Il m'a pris par la veste et m'a dit qu'en rentrant au ministère, il réglerait le problème. Effectivement le problème a été réglé, on a été payé et les engagements ont été respectés dans la proportion des 60 %. Tout cela a été une belle expérience démontrant notre capacité à rebondir même si ça ne réglait pas tous les problèmes.

M. Laval.

M. Laval – Oui Président. Je voulais revenir sur le point concernant les critiques sur la loi ZAN, notamment la partie climat et résilience qui nous concerne particulièrement. Des éléments sont quand même positifs et on ne peut pas les nier. Quand on se rend dans certaines villes ou certains bourgs, les critiques portent sur des verrues qui restent là des années et on va construire ailleurs, plus loin, plus loin des centres-villes, des centres-bourgs, parce rénover ces verrues et faire des travaux c'est pénible. C'est tellement plus facile de construire sur un petit terrain un peu plus loin et chacun sa petite maison dans son coin. La résorption de ces verrues urbaines est un élément positif pour tout un chacun, la densification de nos centres-villes aussi, de nos centres-bourgs et je me rappelle aussi de l'arborisation d'espaces. A l'époque j'étais membre de la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) et je me rappelle du magasin Gifi, sur Tarbes-Ouest, qui voulait faire un immense parking sans un arbre et dont le projet a d'ailleurs été recalé parce qu'il n'y avait pas un arbre. Quand vous allez dans un parking, j'imagine que vous ne pensez pas prendre la meilleure place au soleil ! Chacun d'entre nous cherche une place à l'ombre et bien content d'en trouver une. Donc dans cette loi climat et résilience, certains éléments positifs comme ça qui effectivement peuvent être critiqués sur la loi ZAN, comment la mettre en œuvre, est-elle adaptée, etc. mais des éléments sont aussi positifs sur l'utilisation des espaces urbains existants, sur la densification, sur le fait de relever parfois effectivement quelques étages, et qui sont positifs pour revitaliser nos centres-villes. C'est comme dans la taxe foncière sur le bâti et la TVA, il n'y a pas que du négatif dans certaines possibilités et il faut aussi l'entendre.

M. le Président – C'est le porte-parole du gouvernement qui nous parle...

(rires)

(voix)

M. le Président – D'accord. On avait déjà eu un débat sur le sujet, on ne va pas le refaire. J'avais qualifié cette loi de bête et méchante parce qu'elle s'applique de la même façon quel que soit l'endroit où on se trouve. Elle encourage, par exemple, à aller toujours plus loin dans la consommation. Par exemple la métropole toulousaine qui a

dû consommer plusieurs centaines d'hectares au cours des dix dernières années, a droit à 50 % de cette consommation pour les dix prochaines années. Quand vous allez à Toulouse, vous remarquerez toutes les constructions qui ont été réalisées au-delà de la ville et ça va bientôt toucher Auch, Pamiers, les villes périphériques. Arrive un moment où Toulouse devient inaccessible aux heures de pointe à cause des embouteillages et ils continuent à laisser construire. Par contre chez nous, dans des petites communes, quand on a consommé un hectare, on a droit à 5 000 m² sur les dix prochaines années. Ça va donner quoi ? Les prix vont monter et ça devenir très chers. Déjà que le foncier est cher en montagne, ça va devenir inaccessible pour les gens qui veulent s'installer sur ces territoires. C'est pour ça qu'il ne faut pas l'appliquer de façon uniforme avec une simple règle mathématique de 50 % quel que soit l'endroit. Il faut quand même avoir une approche tenant compte un peu plus du contexte de la ruralité et faciliter la délocalisation de Toulouse un peu plus vers le secteur rural, vers la campagne. Cela évitera un surencombrement et tous les problèmes qui vont avec, tant de sécurité et de pollution parce que la pollution ne vient pas forcément des fonds de vallées ni du CO² dégagé par les vaches. Le CO² est plus présent dans le monde urbain densifié comme Toulouse et autres métropoles que dans le secteur rural. Je ne serai pas plus long sur le sujet.

M. Lavit.

M. Lavit – Très rapidement M. le Président. Cette loi est ambitieuse. Cela ne signifie pas qu'elle est bonne. Dura lex, sed lex. Mais si autour de la table, sur le bienfondé, l'aspect philosophique de la loi qui consiste à retravailler sur les friches et je peux en parler puisqu'à Lourdes nous avons plus de 250 friches urbaines avec 20 arrêtés de péril. Donc aujourd'hui cette loi nous engage à travailler sur notre propre territoire en intramuros. Par contre ce qui est opposable, c'est l'inéquité de répartition entre le monde rural, le monde urbain et surtout la pré consommation qui a eu lieu. C'est ça le problème. Mais les Parlements sont là pour amender et trouver le modus vivendi ou operandi. De plus, cette loi arrive à point nommé pour proposer des projets connexes. Vous avez, par an, entre 45 et 50 000 personnes environ qui arrivent en Occitanie. Vous avez deux métropoles que sont Toulouse et Bordeaux dont Bordeaux va prendre environ 250 000 habitants...

M. le Président – Et Montpellier aussi...

M. Lavit – ...je parle au plus près. 250 000 habitants ne serait-ce que sur Bordeaux et 200 000 sur Toulouse. Donc il y a un effet de débord de ville à ville, de territoire en territoire. Donc il faudra bien à moment donné considérer les territoires ruraux. Quand on dit le bienfondé de l'aménagement du territoire notamment en termes de ruralité, il faudra bien que tous les maires ruraux aient les moyens, sinon ce sera l'effondrement et on aura l'effet paradoxal inverse c'est-à-dire qu'on créera de nouvelles méga mégapoles... On aura l'effet inverse. Donc il faudra à moment donné s'accorder sur l'équité de répartition dans l'application de la loi. C'est ça la difficulté. Ce n'est pas tellement le fond philosophique, c'est l'application. Et c'est souvent comme ça en France : Dura lex, sed lex et puis on met des années à se dire « Ah mince ». La réalité, c'est celle-là. 45 à 50 000 personnes arrivent en Occitanie tous les ans donc il va bien falloir qu'elles atterrissent quelque part. Les gens aujourd'hui, dans le post covid, ont envie aussi de vivre dans la ruralité, proche des villes où il y a aussi du service mais aussi de la ruralité. Donc il faudra bien donner les moyens aux maires ruraux de proposer des mesures d'aménagement. Merci.

M. le Président – Je suis tout à fait d'accord avec cette arrivée de beaucoup de population sur la région Occitanie mais si on met 20, 25 ou 30 000 habitants de plus à Toulouse tous les ans, je crois que c'est de l'ordre de 20 000, ils ne vont même pas avoir de l'eau à leur donner ! Après se pose le problème de l'eau et tout le reste. Il faut veiller aussi à faire une répartition plus territoriale que simplement sur Toulouse avec tous les problèmes liés à l'insécurité, etc.

Mme Péraldi.

Mme Péraldi – Nous avons le sentiment que quand on n'est pas capable, dans une loi, de prendre en compte la spécificité des territoires, c'est qu'il y a peut-être un manque de confiance envers les élus locaux que nous sommes, qui avons assumé et sommes capables d'assumer un certain nombre de décisions et de choix sur l'aménagement de nos territoires. Le problème de l'espace foncier, c'est aussi comment mobiliser des financements pour mettre en place une mobilité parce qu'on peut recevoir 50 000 nouveaux

habitants chaque année dans la région, et nombreux sont ceux qui voudraient s'installer dans nos territoires mais il faut prendre en compte les évolutions qui transforment nos modes de vie comme par exemple le télétravail. Nous avons beaucoup de demande sur nos territoires mais nous avons non seulement le problème du prix du foncier mais aussi celui de la mobilité. Donc je pense qu'il faut se mobiliser sur cette question qui est absolument incontournable pour l'aménagement de nos territoires.

M. le Président – Tout à fait.

M. Lavit.

M. Lavit – Le particularisme de notre département c'est qu'il s'inscrit dans un entonnoir, comme disait le journaliste Gérard Merriot derrière moi qui parlait de Montpellier. Montpellier oui, mais ne serait-ce que les métropoles de proximité que sont Toulouse, Bordeaux et Montpellier. Et ça me permet de dire un petit mot sur l'hôpital commun. Quand aujourd'hui certains sont encore contre cette structuration, c'est une urgence ! Je vous le dis et j'ai cité, tout le monde le sait, le nombre d'habitants qui arriveront dans les grandes villes, il y a urgence à construire notre propre système de santé performant, quand bien même aujourd'hui il est compliqué de se faire soigner dans les grandes villes. 25 à 30 % de nos patients fuient ! Si on veut garder nos patients, si vous voulez dans les territoires ruraux bénéficier de la loi ZAN aménagée, il faudra bien qu'à un moment donné on ait des services de grande qualité ! Cet hôpital commun est une urgence ! Dites-le autour de vous, c'est une urgence ! Ce n'est plus un débat, c'est dans l'intérêt de nos usagers. Pas maintenant mais à cinq ans, à dix ans, vingt ans, trente ans, quarante ans et cinquante ans parce que quand on construit une structure technologique de ce niveau-là, c'est pour cinquante ans. Qu'on se le dise ! Qu'on se le dise ! Et quand les maires disent la loi ZAN, etc. eh bien oui, il y aura un extra pour faire un hôpital commun et heureusement. Si on veut avoir une maternité départementale niveau 3, un TEP scan, des outils modernes, des chirurgiens nouveaux, des médecins généralistes par connexion. Hôpital moderne, patients connectés ! Hôpital moderne, patients connectés pour les vallées, les médecins qui seront dans les vallées avec la connexion aux examens, aux laboratoires, à l'imagerie, etc. C'est une urgence ! Merci.

23 juin 2023

M. le Président – Très bien. On est parti de l'AUAT... on a largement débordé. Merci pour ces interventions successives.

Je mets au vote le rapport 503 relatif à l'adhésion à l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Dossier 504.

Dossier n°504.
M. Buron, rapporteur.

Rapport du Président

**« ADHESION A L'INSTITUT FRANÇAIS
DE GOUVERNANCE PUBLIQUE**

L'Institut Français de Gouvernance Publique (I.F.G.P.) est une association spécialisée dans la gouvernance publique des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics.

Il s'agit d'un Think Tank, strictement apolitique, qui cherche dans une démarche ouverte à promouvoir une culture d'efficacité de la gouvernance publique et contribuer par ses travaux à réconcilier les habitants avec leurs élus et l'action publique.

Créé fin novembre 2015 par des citoyens, professionnels des secteurs public, privé et associatif, ayant acquis une expérience des collectivités territoriales, ses principaux objectifs sont les suivants :

- *Accompagner dans la durée les citoyens, les élus ou les administrateurs publics, dans un processus les conduisant à maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice d'un mandat,*
- *Favoriser l'émergence d'un corps d'acteurs de la gouvernance publique de haut niveau permettant d'améliorer la performance de la décision publique en France,*
- *Encourager l'émergence d'approches innovantes en matière d'analyse des modèles de la décision publique.*

Depuis sa création, plusieurs actions sont menées dans la durée visant à répondre de manière opérationnelle et concrète à la crise de la gouvernance publique et aux enjeux de la transformation de l'action publique. L'IFGP travaille pour cela en convergence avec les collectivités et les différents acteurs et partenaires de la gouvernance publique (associations d'élus, de collectivités et de professionnels, entreprises, syndicats, universitaires, Etat, ...) selon trois grands axes de travail ayant pour but de :

1° - Contribuer au débat public en favorisant les échanges croisés et ouverts entre les différents acteurs de l'action publique, les partenaires des collectivités (élus, professionnels, associations, universitaires, Etat, entreprises, syndicats, ...)

2° - Favoriser la « montée en puissance » des administrateurs publics que sont les élus dans leur capacité à assumer leur mandat dans un contexte de défiance de leur compétence. Pour y contribuer, l'IFGP propose un outil opérationnel de la reconversion professionnel des élus et de renforcement de leur capacité à assumer leur mandat dans la durée

3° - Contribuer à la transformation de l'action publique, réponse aux défis auxquels sont confrontées les collectivités territoriales dans leur gestion et la production de services publics face aux grandes transitions (environnementales, économiques, financières, sociales, sociétales, numérique

Par ailleurs, l'adhésion à l'IFGP offre la possibilité d'accéder à la Web TV IFGP et au Réseau Collaboratif des Elus. Ces deux services développés et animés par l'Institut permettent pour le premier le partage d'expériences et d'expertise, et pour le second le travail coopératif entre pair sur des projets relevant de l'action publique.

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées par cette association, je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'Institut Français de Gouvernance Publique (I.F.G.P.) pour 2023 et les années suivantes, pour un montant de cotisation de 5 000 € annuels.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. Buron – La cinquième commission vous propose :

- d'approuver l'adhésion du Département des Hautes-Pyrénées à l'Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) pour 2023 et les années suivantes, pour un montant de cotisation de 5 000 € annuels,
- de prélever ce montant sur le chapitre 011, article 6281, enveloppe 54076, du budget départemental.

M. le Président – Merci M. Buron. Si je vous ai proposé cette délibération c'est parce que j'ai été sollicité dans cette démarche par Dominique Bussereau, Alain Rousset, Jean-Paul Huchon. C'est quelque chose de transpartisan ou de non partisan, je ne sais pas comment on peut l'appeler mais c'est surtout un ensemble d'élus qui veut se mobiliser pour être une force de concertation au plus haut niveau de l'État. Ce que je reprocherais au modèle actuel, c'est qu'on a trop tendance à aller chercher des gens dans le GIEC, dans le Conseil national de la refondation. Ce sont des gens issus d'un certain milieu parisien ou autre, qui ont peut-être une certaine notoriété et qui sont parfois à côté des vrais problèmes plus ne pas dire plus. La ZAN, la ZFE sont issues du GIEC - et bien d'autres choses comme celles-là - donc de gens qui ne sont pas sur le terrain et n'ont pas la connaissance des réalités du terrain. Qu'il y ait un ensemble d'élus au travers de ce qui est appelé « Think Tank », appellation qui pourrait être une instance de concertation pour faire prendre conscience qu'il faut parfois avoir été confronté à un certain nombre de réalités du terrain pour ne pas laisser dérapier par des gens qui n'ont pas ce réalisme. Tout à l'heure quand on parlait de la ZAN, je ne voulais pas y revenir mais en milieu urbain, que ce soit à Tarbes ou à Toulouse, on peut bâtir dix, quinze ou vingt étages sur 1 000 m². Par contre dans les secteurs de montagne, c'est R+1, R+2 accessoirement plus les combles. Ça ne va pas très loin. Ce sont des choses simples que nos gouvernants doivent prendre en compte. Voilà l'idée de cette proposition si vous l'acceptez.

M. Laval.

M. Laval – Pour compléter et répéter ce qu'a dit Jean Buron, pour que ce soit bien clair, il s'agit d'un institut très politique mais non partisan... Nous le disions hier, le but n'est pas de critiquer la

politique à travers cette structure, au contraire il s'agit de la mettre en avant, de voir l'importance des actions des élus, d'y associer les citoyens et le fait de rajouter que c'est non partisan... d'accord on rajoute le fait que ce n'est pas politisé mais c'est très politique. C'est à la fois un « Think tank » et à la fois un « Shar tank » c'est-à-dire l'un pour réfléchir et l'autre pour partager. Donc bien entendu c'est extrêmement favorable sauf que dans notre réflexion hier en cinquième commission, nous avons pensé qu'il valait mieux rayer la partie strictement apolitique pour la remplacer par, comme le disait Jean, non partisan et moi je rajoute par contre que c'est très politique.

M. le Président – Merci M. Laval.

M. Boubée.

M. Boubée – Merci Président. Je vais être très favorable à cette adhésion et je vais vous dire pourquoi à la lumière de l'activité de ces cinq dernières minutes. Je félicite Thierry pour son enthousiasme, sa foi, sa force, etc. mais je ne suis pas convaincu par la pertinence de l'hôpital unique et pardonnez-moi... pardonnez-moi... Je t'ai écouté avec beaucoup de respect, je suis attaché à l'état d'esprit que fait régner le Président dans cette assemblée et je rappelle, lorsqu'il a été élu, il avait dit que nous pouvions débattre en toute sérénité et avec beaucoup de respect dans cette assemblée. Pardon mais je suis toujours méfiant à l'égard de ceux qui ont des convictions comme ça, je suis plutôt rationnel et je préfère raisonner. En plus, avec ma collègue Geneviève Isson, nous avons une forte légitimité pour parler de cela puisque nous avons élus par rapport au maintien des hôpitaux inscrit sur notre profession de foi. Donc notre parole est légitime et l'honneur d'un politique c'est de faire ce que la population lui a confié. Je ne vais pas revenir sur le sujet de l'hôpital maintenant, ce n'est pas l'endroit. Je trouve que la loi ZAN est une loi vertueuse, je l'ai déjà dit publiquement, pour plein de raisons. Tous les jours des événements nous prouvent que le dérèglement climatique fait des dégâts incommensurables. Ce territoire a été martyrisé il y a dix ans et vous le rappelez fort justement. Il a besoin d'aménagements. La discussion a débuté sur une proposition de loi sénatoriale hier et je crois que ça peut être intéressant. Il faut à l'évidence une différenciation selon les territoires.

Personnellement, Président, je suis très favorable à cette adhésion et je la trouve pertinente. Je rejoins ce qu'a dit Frédéric parce qu'en fait tout est politique, y compris à Aureilhan quand je vais acheter ma baguette de pain dans une boulangerie plutôt que dans une autre. Tout est politique. Je souhaiterais en effet que peut-être la première mission confiée à cet Institut Français de Gouvernance Publique, puisque nous allons y adhérer, soit d'organiser un débat sur l'hôpital public. Et Thierry, juste d'actualité, tu as un défi, tu es le nouveau président du conseil de surveillance, attention à notre PET-scan. Il y a encore des velléités, il n'est pas encore installé et les Haut-Pyrénéens y ont droit. Voilà la mission que tu as pour l'instant peut-être à accomplir. Elle est extrêmement difficile mais sans parler de Lanne, et je n'en parle pas, il s'agit aujourd'hui de comment soigner les Haut-Pyrénéens aujourd'hui ? C'est un vrai, un vrai sujet. Merci beaucoup.

M. le Président – C'est sans doute un vrai sujet mais je ne voudrais pas que nos débats s'engagent là-dessus. M. Lavit vous demandez à nouveau la parole. Vous avez une position, M. Boubée vous a répondu. Je vous donne la parole pour une deuxième intervention courte et je voudrais ensuite recentrer le débat.

M. Lavit – Yannick Boubée, je veux bien entendre certaines choses mais il y a des choses que je ne peux pas laisser passer. Je suis désolé, avec tout le respect et l'amitié que j'ai pour toi, je pense que tu vas beaucoup trop loin dans tes propos et notamment en parlant de raison et tu devrais faire très attention aux mots que tu emploies sur le sujet de l'hôpital commun, etc. La seule chose pour laquelle je te donne raison, c'est de me dire combien il faut être courageux pour relever ce défi. Mais je ne te permets pas de dire qu'entre passion et raison, tu es du bon côté. Je ne peux pas laisser passer ça, je suis désolé. Il faut faire très attention aux mots que l'on emploie... Un peu d'humilité...

M. le Président – M. Lavit...

M. Lavit – Non, s'il vous plaît. C'est trop important...

M. le Président – S'il vous plaît... non...

M. Lavit – J'ai fini. Juste une dernière phrase. Concernant ta façon d'être élu sur un programme, nous sommes tous élus sur des programmes. Aujourd'hui j'ai simplement dit qu'au regard de la loi ZAN et des connexions de cette loi en termes de négativité et de positivité, c'est une urgence. Je n'ai pas dit que ceux qui défendaient le contre étaient des gens non raisonnés. Je n'ai pas dit ça. Par contre, quand on se permet de dire ça, Yannick Boubée, c'est très important, faites très attention parce que ceux qui disent non aujourd'hui n'ont pas de solution. Merci.

M. le Président – Très bien. Maintenant c'est terminé par rapport à l'hôpital. On revient...

(voix)

M. le Président – Qui a demandé la parole ?

M. Lages.

M. Lages – On n'y reviendra pas mais en terme d'actualité et dans le cadre du travail mené par Joëlle Abadie en tant que présidente du comité territorial de santé, on a fait inscrire dans la programmation avec l'ARS le positionnement du PET-scan dans la planification de la documentation de l'ARS. Concernant l'adhésion à l'institut de gouvernance publique, il s'agit d'aller chercher des expériences et du partage, c'est ce que disait Frédéric, et également faire valoir la culture « maison ». Entre nous, on sait très bien ce qui est fait dans les Hautes-Pyrénées, le travail mené par notre Président et notre assemblée est de mieux en mieux connu sur le territoire mais ça serait encore mieux de le faire valoir à l'extérieur. Pour reprendre un dossier sur lequel notre Président s'est beaucoup engagé et qu'il a rappelé dans ses propos introductifs, il faut valoriser que l'investissement public est une stratégie politique, non partisane, mais est une stratégie d'action publique. On peut reprendre l'exemple de notre aéroport dans lequel chaque fois qu'on met un euro d'argent public, douze euros reviennent sur le territoire.

M. le Président – Même plus.

M. Lages – Donc en étude nette, ce qui a été présenté à Pyrénia l'autre jour, l'aéroport rapporte 92 millions d'euros à notre territoire. Je crois qu'il faut le dire, l'expliquer, montrer la dynamique telle que le président l'a traduite en termes de développement du trafic et s'il se développe c'est que les citoyens valident les choix qui ont été opérés. Ce n'est pas juste un modèle économique plaqué par un technicien disant que ce n'est pas bien de dépenser de l'argent public pour faire un type de service. S'il y a une réponse du côté des citoyens et des usagers, c'est qu'une réponse pertinente est faite sur un terrain qui était fragile économiquement et sur une nécessité d'aménagement du territoire qui était certaine. Donc aujourd'hui ce débat mérite qu'on le porte et certains, je parle de nos voisins à titre amical notamment Palois, s'évertuent à le faire dans toutes les sphères qu'ils semblent côtoyer, qu'elles soient médiatiques ou institutionnelles, pour essayer de démontrer qu'aujourd'hui sur le territoire il y a un aéroport de trop. Nous avons, nous, toute légitimité, y compris avec des éléments comptables et de services, à démontrer l'inverse comme l'a dit le Président et à faire valoir ce modèle. Donc si nous pouvons adhérer à des regroupements nationaux afin de porter notre stratégie de gestion de la collectivité, notre stratégie de positionnement de ce qu'est la dépense publique dans l'effectivité de l'aménagement économique avec des retours de TVA, etc., je pense qu'il faut partager cette expérience-là avec d'autres et si nous sommes le département qui investit le plus en Occitanie, bien que n'étant pas le plus gros, je crois que c'est un savoir-faire qu'il faut apporter dans d'autres sphères, à valoriser à l'extérieur et je pense cette adhésion pourra nous peut-être nous y aider.

M. le Président – Merci M. Lages.

Mme Abadie.

Mme Abadie – Merci Président. Comme vient de le rappeler Laurent, la décision politique reste toujours très importante donc je vais essayer d'allier passion à raison pour me féliciter de cette adhésion à l'Institut Français de Gouvernance Publique. Sur ce département, nous avons pris des habitudes de processus de décision qui sont de plus en plus reconnus, vous le savez Président, on nous interroge souvent là-dessus et notre façon de décider est

pour moi aujourd'hui capitale. Sur nos territoires ruraux en particulier mais aussi urbains, on s'éloigne de plus en plus avec des syndicats de plus en plus restreints et les EPCI en sont un exemple. Les élus locaux que sont les maires et les conseillers municipaux sont parfois trop éloignés des décisions qui se prennent et c'est une excellente chose que le département puisse travailler là-dessus. A titre personnel, depuis que je suis élue au département, j'ai la chance de participer à des instances de travail à l'ANDASS (Association Nationale des Directeurs de l'Action Sanitaire et Sociale) mais au point de vue politique, dans le sens noble du terme comme tu le dis Frédéric, il existe peu d'instances de réflexion et de travail. Nous allons souvent à l'ADF pour des réunions de travail très techniques, là aussi dans le bon sens du terme, sur des problématiques du moment comme l'enfance et la famille, la vieillesse, etc., en ce qui concerne le social, mais on a peu l'occasion de travailler sur la façon de prendre ces décisions publiques donc je trouve que c'est une excellente chose de pouvoir y participer.

M. le Président – Merci Mme Abadie pour ce témoignage.

Il n'y a pas d'autre intervention donc je mets au voix cette adhésion à l'Institut Français de la Gouvernance Publique.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté. Je vous remercie.

Dossier 505.

23 juin 2023

Dossier n°505.
M. Michel Péliou, rapporteur.

Rapport du Président

**« RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT 2016-2021**

La Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie a rendu son rapport définitif le 17 avril 2023, sur le contrôle des exercices 2016 à 2021.

Conformément à l'article L 243-5 du code des juridictions financières, « le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ».

Je le porte donc à votre connaissance.

Vous trouverez également, annexée aux observations de la Chambre, la réponse que j'ai apportée au rapport d'observations définitives par lettre du 30 mars 2023.

Je vous prie de me donner acte de cette transmission.

Je vous prie de bien vouloir en débattre. »

M. le Président – Je voudrais juste faire une parenthèse pour revenir sur le volet de l'aéroport. La chambre régionale des comptes d'Aquitaine, dans son examen des comptes de l'aéroport de Pau, s'est permis de faire un commentaire et de remettre en cause la liaison Tarbes Lourdes-Paris. Je trouve cela un peu déplacé. Je ne sais pas ce qu'aurait dit le syndicat de l'aéroport de Pau si la chambre régionale d'Occitanie s'était permis de faire le même commentaire. Après tout la chambre régionale d'Occitanie aurait pu

dire, après l'analyse des documents de l'aéroport de Tarbes, qu'il serait opportun de fermer les lignes Pau-Paris. Pour être plus simple, l'obligation de service public de l'aéroport de Tarbes a été négociée, soutenue par l'État qui, je le rappelle, met chaque année 1 150 000 euros et la part restante pour les collectivités que sont le département, la région et l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est de l'ordre de 4 millions d'euros dont 50 % pour la région. Il n'a pas été simple de choisir Volotea, je me suis souvent senti un peu seul et j'ai fait preuve de volontarisme. Cela a suscité l'adhésion de tout le monde, il y a eu un accord total mais au départ c'était un peu compliqué. Aujourd'hui cette ligne Tarbes-Paris représente quand même 175 000 passagers alors que dans l'analyse réalisée par la chambre régionale d'Aquitaine est pris en compte le coût d'aujourd'hui avec le nombre de passagers de 2019. En 2019, quand il y avait Air France et la compagnie Amélia, c'était un petit avion de 100 places et même une fois, sur la fin, 50 places. Les avions étaient remplis à 50 % et on payait 2 400 000 euros et par passager, c'était bien plus cher aujourd'hui. Aujourd'hui l'avion est plein matin et soir et je ne vois pas au nom de quoi on devrait le remettre en cause, tout fermer et partir à Pau ! Il y a quand même quelque chose de révoltant dans ces prises de position publique par tel ou tel organisme d'État mais aussi médiatique et je n'ai pas voulu regarder le reportage de France 2 parce que je n'ai pas besoin de ça pour me faire monter la pression. On aligne des messages, des chiffres et on dit n'importe quoi ! C'est vrai que l'arrivée de Volotea a généré une dynamique sur la ligne Tarbes-Paris mais pas que ! Je mets la ligne Tarbes-Paris d'un côté, l'OSP et son coût de 5 millions d'euros. Dans le même temps, Volotea a créé une base sur l'aéroport. Un avion A319, 156 places, affecté en permanence à l'aéroport. Entre la rotation du matin et celle du soir, cet avion fait les vols vers Naples, Venise, Strasbourg et Catane entre autre. Volotea s'était engagé l'année dernière sur un objectif de 250 000 passagers sur l'aéroport. J'ai demandé les chiffres encore ces derniers jours et au 20 juin, on a dépassé la barre des 240 000 ce qui signifie que l'objectif des 250 000 va être tenu. Et il va être tenu en démarrant dans des conditions pas simples parce qu'au mois de juin, la ligne Tarbes-Paris a été fermée parce que nous n'avons pas pu signer à cause d'un contentieux de plus avec M. Schaller qui avait remis le couvert, tout ça sous le pilotage d'Air France malgré tout parce que l'objectif était de faire tomber cette ligne Tarbes-Paris.

23 juin 2023

Heureusement nous avons gagné ce deuxième recours et nous avons pu contractualiser. Sauf que pour Volotea, la forte frappe commerciale n'était pas évidente pour lancer la chose du jour au lendemain. Je suis persuadé que dans les mois à venir, avec les éléments que j'ai aujourd'hui, tous les avions qui viennent d'Italie notamment sont pleins pour aller sur Lourdes aux mois de juillet, août, etc. Quand j'ai dit tout à l'heure 600 000 passagers, je pense qu'on ira au-delà et la compagnie Easyjet est venue se greffer dans le dispositif. Donc trois compagnies low cost : Ryanair, Easyjet et Volotea, ça commence à déménager et bien sûr ça donne à l'aéroport de Tarbes un essor important et c'est très important pour l'économie du territoire ! Alors j'ai envie de vous dire que demain, OSP ou pas, quoi qu'il en soit le département fera preuve de volontarisme pour accompagner la poursuite de cette ligne, de cette dynamique et des retombées pour le territoire. J'en reviens maintenant à notre dossier relatif à la chambre régionale des comptes. Je le lire in extenso... si vous êtes disponibles, je peux le faire. On en a pour la soirée, peut-être plus... Je vais essayer d'aller à l'essentiel.

La Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie a remis son rapport définitif au terme du contrôle porté sur la période 2016-2021. Vous avez été destinataires de son contenu. Conformément à la règle, nous devons en débattre. Ce contrôle avait pour objet l'étude de la gouvernance de notre collectivité, la fiabilité de notre information comptable et budgétaire, l'analyse de notre situation financière, de notre gestion des ressources humaines, de la commande publique ainsi que la gestion plus spécifique de nos collèges. A cette occasion, ce sont plus de 3 000 documents... 3 000 documents... qui ont été mis à disposition de la Chambre et plusieurs notes ont été rédigées par nos services, que je remercie ici bien sûr pour leur mobilisation et entière disponibilité auprès du magistrat instructeur. En synthèse et comme vous avez pu le noter, la Chambre formule huit recommandations dont je vais vous donner lecture.

1. Élaborer les rapports sociaux uniques afin de fiabiliser les données relatives à la gestion des ressources humaines.
2. Fiabiliser les données de paye du système d'information des ressources humaines.
3. Améliorer le contrôle de l'exécution des marchés publics, notamment de travaux, d'un point de vue technique et financier.
4. Dans l'objectif de réduire l'absentéisme, formaliser un plan d'actions de formation initiale et continue à destination des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement, afin de sensibiliser aux gestes et postures adaptés ou de favoriser un reclassement.
5. Proposer à l'assemblée délibérante une délibération concernant la comptabilisation des dotations aux provisions, après évaluation des risques et charges liés aux jours épargnés sur compte épargne temps et aux contentieux en cours, conformément aux termes des articles L. 3321-1 et D. 3321-2 du code général des collectivités territoriales.
6. Constater les restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement.
7. Présenter à l'assemblée délibérante une convention-cadre relative au subventionnement à la régie « haut débit », conformément aux termes des articles L. 3241-4 et L. 3241-5 du code général des collectivités territoriales.
8. Mettre en place une comptabilité d'analyse des coûts attachés aux principales fonctions.

J'ai le plaisir de constater que depuis 2021, date à laquelle s'arrête la période audité, six des recommandations ont été bien mises en œuvre ou sont aujourd'hui déjà satisfaites. Il s'agit des recommandations 1, 4, 5, 6,7 et 8. En revanche, pour ce qui concerne les recommandations 2 et 3, à savoir celle relative à la fiabilisation des données de paye du système d'information des ressources humaines, comme celle portant sur l'amélioration du contrôle technique et financier de l'exécution des marchés publics, des actions ont été menées mais elles demeurent encore perfectibles et il nous appartient de poursuivre les travaux déjà engagés pour y satisfaire totalement.

Avant de donner la parole à l'assemblée, je veux d'abord retenir que ce rapport souligne l'excellente santé financière de notre collectivité. La Chambre rappelle en effet que celle-ci, au regard des mesures établies par la Direction Générale des Finances Publiques, ne cesse de progresser et atteint désormais, en 2022, la note de 88/100. Les anciens critères en vigueur en 2019 sur un périmètre moins large faisait état d'un 20/20. C'est là pour nous un motif de satisfaction puisque c'est bien cette rigueur qui nous autorise à conduire une politique chaque jour plus ambitieuse au bénéfice du territoire et de l'investissement que nous y apportons.

Ce qu'il faut retenir de ce rapport.

Les effectifs sont globalement stables. Les rémunérations ont fortement progressé en raison des conditions dans lesquelles a été mis en place le nouveau régime indemnitaire, en permettant de s'aligner sur les niveaux atteints en fin de période sous revue proches des moyennes nationales.

Il apparaît que les procédures liées aux marchés publics sont bien suivies, documentées avec clarté et précision, et convenablement répertoriées dans les dossiers numérisés. Le service chargé de la commande publique dispose des moyens organisationnels et des compétences pour assurer des procédures de passation de qualité.

Le département a la charge de la gestion des collèges et de leurs personnels techniques (Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement - ATTEE). Il bénéficie d'une situation plutôt favorable au regard des indicateurs nationaux qui décrivent les caractéristiques des élèves du second degré. La dépense moyenne par élève dans ce domaine est sensiblement inférieure à la moyenne nationale (1 315 € contre 1 720 € en 2019). La dotation globale de fonctionnement est dans la moyenne des départements ruraux.

Les charges de gestion à caractère général ont fait l'objet d'arbitrages tendant à limiter leur croissance et, pour certains postes, à réaliser des économies significatives. La croissance des charges générales est contenue (1,3 % d'augmentation moyenne annuelle).

Les dépenses d'aide à la personne, directes et indirectes, notamment constituées des versements du revenu de solidarité active, restent maîtrisées. Sur la période sous revue, le taux d'exécution de la section d'investissement est supérieur à 85 % pour les dépenses et à 90 % pour les recettes. En section de fonctionnement, il dépasse 90 % en dépenses et 100 % en recettes. Les taux de réalisation sont donc satisfaisants. ;

Le niveau de l'autofinancement sur l'ensemble de la période sous revue est adéquat, en dépit d'un fléchissement conjoncturel en 2017 et en 2018. Il atteint ou dépasse depuis 2019 le seuil de référence de 15 % des produits de gestion.

Le département des Hautes-Pyrénées a consolidé sa situation financière au cours de la période sous revue, en réduisant son endettement. La capacité de désendettement s'est continûment améliorée depuis 2017, le département pouvant rembourser la dette du budget principal en y consacrant 1,6 année de son autofinancement brut.

Par ailleurs, la contraction de la dette explique la diminution continue des coûts de son financement, l'économie réalisée en 2021 par rapport à 2016 étant de 0,75 M€.

Vous voyez que les commentaires sont globalement positifs.

Je vous donne maintenant la parole.

M. Laval.

M. Laval – Merci Président. Nous avons parlé un peu de ce dossier hier en cinquième commission et je voulais juste revenir sur deux points. Le premier concerne la recommandation n°4 sur l'absentéisme. Si on compare les chiffres de l'absentéisme dans les collectivités, notamment la nôtre, et les PME, elle est bien supérieure. Cependant nous ne sommes pas une PME. Et notamment si des métiers sont similaires avec des PME, il y en a au moins un qui est bien différent, c'est celui sur l'action sociale. Nos agents sont confrontés à des difficultés, des problèmes humains à résoudre qui peuvent toucher les personnes un peu plus que dans

d'autres métiers. Sur cette partie-là, j'ai vu que vous envisagiez de faire des choses Président pour répondre à cette demande mais je suggère qu'il faudrait peut-être prendre des initiatives dans le domaine de la gestion des ressources humaines pour améliorer le bien-être au travail de certaines personnes notamment dans le domaine de l'action sociale, quelque chose d'innovant comme la sophrologie par exemple, qui permettrait de compenser le fait qu'il y a des métiers dans le département qui sont quand même difficiles. C'est peut-être aussi lié éventuellement à l'absentéisme, il peut y avoir un lien que je ne connais pas, je ne connais pas les chiffres exacts mais je pense que ça serait une piste à envisager. La deuxième chose concerne la pyramide des âges et, vous l'avez vu dans le dossier, c'est un cône à l'envers, les gens de plus de 55 ans sont assez nombreux, même si la moyenne est environ de 48 ans. Je ne sais pas comment s'effectuent les commissions de recrutement du département, s'il y a assez de candidats lors d'ouverture de postes. J'inciterais les membres de ces commissions, quitte à avoir des compétences peut-être inférieures, à améliorer la base de la pyramide parce que les gens qui sont peut-être plus jeunes mais peut-être moins compétents peuvent devenir plus compétents dans l'avenir... Si c'est un point dans les commissions qui est toujours important et qu'on se dit que notre pyramide est très très conique et si on augmentait un petit peu la base, elle tiendrait peut-être mieux. Un cône à l'envers, ça ne tient pas très bien. Si vous augmentez la base, ça tient mieux. Voilà mes deux suggestions Président.

M. le Président – Très bien. Merci pour ce commentaire. Concernant l'absentéisme, j'ai mes propres critères. Ils ne sont pas forcément partagés mais j'aimerais plutôt mettre une prime de présence mais c'est un autre débat et il faudra qu'on en discute parce qu'il y a parfois des absentéismes... je préfère refermer la parenthèse rapidement. Il faudra que nous ayons une discussion en commission sur le sujet. Concernant la pyramide des âges, les recrutements sont quand même assez compliqués, je le dis sous le contrôle de Mme Lamou qui est présente à chaque jury. Nous n'avons pas l'embarras du choix par le nombre de candidats. Malheureusement des postes sont difficiles à pourvoir parce que parfois on n'a pas de candidat. Sur certains postes de cadres, quand on arrive à trier quatre ou cinq candidatures, on en retient trois.

Le jour du jury, au moins un ne se présente pas donc il en reste trois, on en retient un et deux mois après la personne change d'avis et ne vient plus. J'ai vu le même cas à l'aéroport récemment quand le directeur a quitté ses fonctions et qu'il a fallu recruter un nouveau directeur. Deux candidats s'étaient présentés dont un a priori très intéressant, directeur de l'aéroport de Beauvais que tout le monde avait retenu unanimement. Deux mois après, il avait changé d'avis alors qu'on lui avait posé la question lors de l'entretien par rapport à la famille, etc. Il était enthousiaste. Ici, au département, nous avons lancé un appel à candidature pour remplacer le poste de Sébastien Pividal, on a mis un chasseur de tête dessus et nous n'avons pas forcément l'embarras du choix et ça risque de nous amener sans doute à penser une nouvelle réorganisation interne. Le recrutement est compliqué. Mme Lamon, en tant que vice-présidente des ressources humaines, si vous voulez intervenir.

Mme Lamon – Oui. Sur le plan de l'absentéisme, c'est un sujet sur lequel les services travaillent et il y a aussi une conscience de ce qui se passe dans les différents services et quand tu parlais, Frédéric, de la solidarité sociale et des métiers en tension ou plus pénibles qui demandent peut-être de la sophrologie ou autre, pourquoi pas faire du sport. J'ai eu une discussion récemment avec Pascal Saurel et avant la rénovation du bâtiment, de la gymnastique était organisée au parc qui jouxte la DSD place Ferré, et également de la marche nordique au parc Bel Air. Je participais à ces marches nordiques et les gens me demandaient dans quel service je travaillais... C'est pour dire qu'une réflexion est faite par Pascal pour qu'il y ait une réflexion et aussi il faut aussi une envie, une motivation des personnels de s'engager. On le sait, le sport c'est la santé et il faut en faire. Ce n'est pas le sport à outrance mais c'est de l'activité physique, c'est monter les escaliers... bon j'avoue que personnellement je prends l'ascenseur, je suis prudente parce que je tombe souvent...

(rires)

Mme Lamon – ...je veux dire que par rapport à la pyramide des âges, les 48 ans peuvent encore monter et descendre les escaliers facilement. Concernant le recrutement, un profil est défini par rapport à un besoin spécifique et ce qui est important c'est le savoir,

la formation du candidat, les compétences par rapport à son parcours professionnel et surtout aussi le savoir-être. Il y a un sentiment qu'on ressent, s'il y a une motivation à venir travailler chez nous parce que très souvent ce sont des gens qui ne sont pas dans la fonction publique territoriale ou la fonction publique tout court et il faut qu'ils fassent ce pas vers nous. Il y a aussi des réflexions sur l'attractivité de ce que nous représentons au niveau de la collectivité et qu'est-ce que nous offrons. Comme le disait le Président, il y a une pénurie de candidats sur certains postes spécifiques. On pourrait peut-être recruter des jeunes et les former sur certains postes comme chefs de service ou direction où il existe une technicité ou une compétence particulière ou alors mettre en place un tutorat et peut-être que ce soit fait en amont c'est-à-dire embaucher des jeunes, les former au cas où des agents souhaiteraient partir pour faire autre chose ou pour remplacer ceux qui partent à la retraite. Je pense qu'il y a beaucoup de réflexion, beaucoup de choses sont discutées au sein des ressources humaines, il y a des ateliers avec les différents services et il y a une conscience de tout ce qui est dit et je pense qu'il y aura une amélioration. Mais au niveau des recrutés, c'est beaucoup de jurys, beaucoup de remplacements par rapport aux départs en retraite. Il y a beaucoup de jurys les mêmes semaines pour pouvoir compléter les besoins au niveau des services. Il y a beaucoup de réflexion et on travaille là-dessus. Merci.

M. le Président – Merci Mme Lamon.

Mme Siani Wembou.

Mme Siani Wembou – Merci Président. Je voudrais juste apporter un commentaire de vécu personnel. Je suis dans un service où les techniciens de laboratoire n'ont pas de formation de technicien de laboratoire d'anatomie cytopathologie parce que cela a été tout simplement oublié dans le système français de former spécifiquement à cette spécialité médicale. Donc c'est dans les services que ce personnel est formé. On les embauche, on les forme et au bout de deux ans, on a de très bons techniciens de laboratoire. C'est surtout une question de volonté. Donc compétence oui, mais je pense que ce serait d'ouvrir parce que sinon, un service comme le mien ne fonctionnerait pas du tout, ni dans le public, ni dans le privé

dans le pays puisqu'on ne les forme nulle part. Donc ça serait bien qu'il y ait plutôt dans la base du volontariat et de former. Dans le jury de recrutement mais pas nécessairement la compétence. Voilà le témoignage que je voulais apporter par rapport au recrutement notamment concernant le social. C'est presque une vocation de s'occuper du social. C'est quelque chose de très particulier. Donc quelle que soit la formation que l'on a, si on a la volonté, ce serait bien que l'on donne la chance aussi à ces citoyens qui veulent s'y investir.

M. le Président – Oui. Merci Mme Siani Wembou. Je précise que nous avons une douzaine d'apprentis et que nous allons essayer de développer ce dispositif pur augmenter le nombre d'apprentis. On était à quatre, on est passé à douze. De douze on peut passer à vingt-quatre. Il faudra y travailler. Ce rapport de la Chambre régionale des comptes ne vous inspire pas d'autre commentaire ?

M. Lages.

M. Lages – Un tout petit commentaire Président, parce qu'à l'heure où est en train d'être dévoilée la carte du parcours de la flamme olympique qui a mis d'ailleurs à l'honneur les Hautes-Pyrénées sur France Info quand j'arrivais ce matin, on peut voir qu'avec 3 600 pièces demandées par les magistrats à nos services, il nous ont occupé quasiment x agents en temps de travail sur l'année, et ça ce n'est pas quantifié d'ailleurs en tant que dépenses publiques, mais puisque c'est le lot auquel nous devons être soumis, les féliciter quand même d'avoir été préparé au moins au marathon parce que de ce point de vue-là, ils l'ont relevé avec brio. Les saluer aussi de la rigueur et notamment la direction des finances et l'ensemble des équipes, mais l'ensemble des services aussi parce que les finances ne font que récolter la façon dont l'ensemble des services travaille en matière d'enregistrement des dépenses, des recettes et de tenue des comptes. Lorsque nous nous félicitons un peu, par manque de modestie, de la qualité de ce que nous produisons en termes de service, on pourrait penser que nous faisons preuve d'immodestie. Quand c'est la chambre régionale des comptes qui dit que l'ensemble de la collectivité fonctionne bien d'un point de vue financier et comptable, il me semble que cela permet d'objectiver et de rassurer nos concitoyens. Donc je crois qu'il faut les en remercier

et vous en remercier Président, nous sommes sereins dans la façon dont les choses se passent dans les Hautes-Pyrénées et les résultats qui étaient envisagés sont reconnus y compris par des techniciens qui nous font plaisir en écrivant cela mais nous interpellent quand même parce que quand on voit qu'ils nous demandent d'enregistrer les restes à réaliser et techniquement c'est une phrase qu'ils auraient dû éviter compte tenu du fait que nous sommes en autorisations de programme et crédits de paiement et que ça n'a pas lieu d'être. On reste quand même assez circonspect sur certaines observations de ceux qui sont censés être les garants de la règle et du savoir. Pascal nous parlait en commission des finances du seul vote du budget dans le délai des deux mois par rapport au débat d'orientation budgétaire dans lequel ils n'avaient même pas pris la mesure de la façon dont le code des collectivités avait rédigé cette obligation et ils nous pointaient une recommandation qui était, pour reprendre les mots que le Président emploie souvent et qui me vont bien, hors sol, dans le sens c'était hors cadre légal et pourtant ce sont des magistrats. L'idée n'est pas de faire évidemment leur procès et les remercier de leur venue surtout quand ils nous rendent un rapport de cette qualité-là mais on est parfois un peu circonspect sur le rythme de travail supplémentaire qu'ils imposent aux équipes parce que cela n'est jamais chiffré et ça mériterait une dotation complémentaire. Un peu circonspect aussi parfois sur le niveau d'appréciation qu'ils peuvent porter et je ne parle que de celui-là, je ne reparle pas de celui de la région voisine qui alors là rentre dans des propos d'opportunité et qui pour moi relèvent plus de la politique que de la technique ou de la justice et qui à mon avis n'ont pas lieu d'être et pour moi restent en grande partie, moi je le vis comme ça et quand vous vous agacez Président, je comprends, ça reste une provocation...

M. le Président – Tout à fait.

M. Lages – ...qui est inqualifiable sur le sujet de l'aéroport, c'est une provocation sur laquelle on fera feu de tout bois pour démontrer quand même que les propos qui sont tenus sont une forme d'injustice caractérisée et l'injustice, dans les Hautes-Pyrénées, on est habitué à la combattre. Donc la combattra sur ce dossier comme sur les autres.

23 juin 2023

M. le Président – Merci M. Lages pour ce propos.

Il n'y a pas de vote sur le rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est simplement un donner acte.

Je vois que l'heure tourne, il est 11 heures 50. Vous parlez de la flamme olympique et vous allez découvrir dans un moment un petit film qui donnera quelques indications sur son passage. Préalablement, il reste le rapport 506 à examiner.

23 juin 2023

Dossier n°506.
M. Michel Pélieu, rapporteur.

Rapport du Président

**« RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT
POUR L'ANNEE 2022**

Comme chaque année, je vous prie de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activité des services à l'assemblée délibérante.

Vous trouverez donc ci-joint le rapport relatif à l'année 2022.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte. »

Vous avez dû prendre connaissance de ce document qui a été bien travaillé et qui a une bonne présentation. Je remercie tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ce document.

Nous allons maintenant passer... Comment ?

Mme Siani Wembou.

Mme Siani Wembou – Monsieur le Président, chers collègues,

Quelques mois après la présentation du Rapport d'activité des services de l'Etat dans les Hautes-Pyrénées pour la première fois par le Préfet, le rapport d'activité - que nous avons lu puisque nous l'avons reçu au préalable - de ce jour illustre les actions communes nombreuses et les synergies complémentaires entre l'action du Conseil départemental et celle de l'Etat.

Ainsi, alors que le 9 décembre 2022 dernier nous avons adopté à l'unanimité un « vœu pour le maintien et l'évolution du dispositif des Zones de Revitalisation Rurales après 2023 », l'Etat vient d'annoncer dans le cadre de France Ruralités la reconduction et la pérennisation des ZRR.

23 juin 2023

Un nouveau zonage sera bientôt opérationnel, en concertation avec les élus locaux, afin de cibler tout particulièrement les communes qui en ont le plus besoin.

France Ruralités prévoit également et entre autres, le programme d'ingénierie « Villages d'avenir », la dotation biodiversité et aménités rurales avec une enveloppe nationale de plus de 100 millions d'euros pour les communes rurales valorisant leurs ressources naturelles et le lancement de 100 médico-bus, même s'il est vrai, Président, que nous n'avons pas attendu pour acheter en avril dernier le camion de Télé Imagerie Médicale Mobile (TIMM) pour 80 000 €.

Cependant soutenir la ruralité, qui selon l'Insee se définit comme l'ensemble des communes présentant une faible densité de population, c'est avant tout se battre pour son désenclavement.

Or, nous ne pouvons que regretter l'offensive médiatique et politique visant l'obligation de service public (OSP) sur la ligne aérienne Tarbes-Orly.

Il faudra une mobilisation générale et collective lorsque viendra le temps de sa renégociation afin de conserver ce bien précieux à fortiori au moment où nos entreprises haut-pyrénéennes brillent au Salon international de l'aéronautique et de l'espace. Et je sais combien, Président, nous pouvons compter sur vous.

Nous attendons de l'Etat qu'il tienne son rôle d'arbitre et de garant de l'égalité entre les citoyens et les territoires de la République.

Sur le thème de l'asymétrie entre nos deux départements, je ne peux pas ne pas parler de l'annulation de la fédération inter hospitalière de médecine nucléaire qui créait des avantages exorbitants pour les béarnais au détriment des patients bigourdans.

C'est précisément pour cela que l'hôpital commun à Lanne est une véritable opportunité, mais je vais m'arrêter là pour ne pas relancer le débat sur l'hôpital.

Nous avons tout de même besoin d'une réelle « souveraineté hospitalière », je peux dire que c'est entre Pau qui a pour objectif de devenir un CHU et Toulouse.

C'était là tout le sens de la motion adoptée par 32 voix pour et 2 contre lors de notre assemblée départementale le 22 juin 2018 pour un hôpital commun à Lanne et je voulais en profiter pour saluer le premier comité de pilotage du projet d'hôpital commun qui s'est tenu cette semaine.

Avec un niveau de participation de l'Etat record à 75 %, cet hôpital permettra, excuses-moi Yannick, de renforcer l'attractivité du territoire pour le personnel de santé.

Autre chantier structurant à venir pour le Conseil Départemental avec l'Etat dans l'année à venir, celui de France Travail.

L'association des Départements de France s'est réjoui que l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA à Pôle Emploi soit retenu comme axe de travail quand aujourd'hui seulement 40 % d'entre eux le sont.

Le Plein-Emploi, notion qu'on pensait devenue obsolète lors des dernières décennies, est clairement atteignable et est l'objectif.

France Travail rénovera le cadre d'engagements réciproques dans une logique équilibrée de « droits et devoirs », politique qui a toujours été celle du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, puisque nous avons toujours travaillé avec le contrat d'engagement réciproque avec nos bénéficiaires du RSA.

Les collectivités locales seront quant à elles en première ligne de la gouvernance du « réseau France Travail » avec tous les partenaires sociaux.

Tous ces défis et tous les autres ne peuvent être menés que main dans la main et pas l'un contre autre, et cela vaut aussi pour l'Etat qui a de nouveau augmenté le point d'indice sans malheureusement de concertation préalable avec les collectivités locales.

Il est vrai que dans les couples il n'y a pas toujours que des preuves d'amour.

À l'occasion du triste dixième anniversaire des crues de 2013 dont nous avons parlé tout à l'heure, le Pays de Lourdes Vallées des Gaves a effectué un retour d'expérience de l'engagement sans faille des services de l'Etat et des élus locaux, nombreux présents ici, dans la gestion de cette terrible crue.

Cette catastrophe illustre aussi que c'est la capacité des collectivités à pouvoir « sortir du formalisme administratif » comme le dit le Président Pélieu qui a permis à notre territoire de se relever rapidement.

C'est ce chemin de la subsidiarité plutôt que celui de la « République des Cerfa » pour paraphraser le président de l'association des Maires de France, David Lisnard, que nous voulons emprunter.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président – Merci Mme Siani Wembou.

M. Buron.

M. Buron – Je vais commencer par la culture mais ça n'a rien avec ce dont nous avons débattu tout à l'heure et que nous avons entériné. Ce sont des faits au niveau national mais que nous considérons comme des lanceurs d'alerte sur un danger qui nous guette dans l'avenir.

Les activités culturelles permettent de se construire dès le plus jeune âge. Elles nous apprennent à ressentir les émotions et à mettre des mots sur l'effet que ça nous fait. Elles nous permettent de donner notre avis sur une œuvre, et d'exprimer ce qui nous plaît ou pas.

La culture joue un rôle déterminant dans l'éducation. Elle contribue à la réussite éducative, développe les capacités de réflexion critique et améliore l'apprentissage. Elle favorise le développement des capacités physiques et intellectuelles.

23 juin 2023

Elle influe sur tout notre environnement, notre manière d'interpréter les choses, notre manière de les percevoir, elle fait partie de la vie, de nous. Nous avons besoin de culture dans une société, c'est primordial. C'est pour cela que nous devons continuer l'action départementale même si ce n'est pas de sa compétence.

Malheureusement sur le plan national, cette culture est mise à mal aujourd'hui, et je reviens sur l'attribution de la palme d'or au dernier festival de Cannes et tout ce que cela cache.

Justine Triet, Annie Ernaux, Blanche Gardin. Trois femmes, trois créatrices à subir les foudres de la bien-pensance réactionnaire et des gens de pouvoir. Toutes trois qui ont pour point commun de questionner, avec d'autres, la société et le système politique, d'oser émettre des critiques contre le néo-libéralisme. Crime de lèse-système ! La France des Lumières et de l'exception culturelle n'a pas l'air de se sentir honorée par l'une de ses plus éminentes écrivaines Annie Ernaux, récipiendaire du prix Nobel de littérature, par Blanche Gardin, actrice et réalisatrice de talent engagée contre la pieuvre Amazon, ou par Justine Triet qui s'est vu décerner la dixième Palme d'or française au Festival de Cannes sans que le président de la République n'ait daigné la féliciter. Son forfait : avoir critiqué la funeste loi des 64 ans et demander au pouvoir de ne pas céder d'un pouce sur l'exception culturelle.

Quand un pouvoir commence à se plaindre et à combattre des artistes et des écrivains qui participent au rayonnement du pays, il y a du souci à se faire. Ceux qui filment, écrivent, peignent, interprètent, parlent de l'intimité de nos vies, éclairent le monde ou aident à penser, portent en avant la liberté et l'émancipation. Ces trois femmes ne font que s'insurger, avec des millions d'ouvriers et de travailleurs, contre le pervertissement par l'idéologie libérale de nos systèmes de santé, de retraite, d'éducation, de justice ou de culture.

Les tirs de barrage gouvernementaux contre Justine Triet qui a mis sur la place publique l'important sujet de la marchandisation de la culture en disent long, très long sur les manières d'appréhender les enjeux de la liberté de création et de la culture. Il lui a été notamment reproché de donner son opinion parce qu'elle aurait reçu « des aides

publiques ». Autrement dit, il est exigé d'une artiste qu'elle se taise sous peine de lui supprimer les aides publiques à la création. Quelle similitude avec la chasse aux classes populaires qui, nous serine-t-on, seraient coupables de fraude fiscale ou utiliseraient la prime de rentrée scolaire pour s'acheter des écrans plats !

La droite des Républicains produit un entretien dans le journal du dimanche sur une nouvelle politique de l'immigration dont Mme Le Pen dit qu'elle est « un copié-collé » de son programme. Cette droite qui nous combat depuis un demi-siècle parce que les communistes ne s'alignent pas sur « l'intégration capitaliste européenne », demande maintenant à ne pas appliquer le peu de règles européennes protectrices.

Le dimanche suivant, M. Darmanin leur crie dans un autre journal, « Chiche ! On pourrait faire une loi immigration ensemble ! »

Puis nous assistons à une séance aussi inélégante qu'ubuesque : le président de la République reproche en plein Conseil des ministres à sa Première ministre d'avoir acquiescé lorsqu'un journaliste lui a demandé si le Rassemblement national est l'héritier de Pétain. Là encore, Le Pen crie victoire. Vous voyez bien s'enorgueillit-elle, même le président de la République nous blanchit.

Tout cela crée un paysage sombre avec le refus de la droite et des macronistes de laisser débattre un projet de loi d'abrogation de la loi des 64 ans. Un moment qui renforce l'idée que les parlementaires ne servent à rien et approfondit une crise démocratique et politique, qui en conséquence fabrique de l'abstention et du vote extrême droite. Le pouvoir et la droite, main dans la main, marchent sur les plates-bandes de l'extrême droite.

Rien de tel pour leur dérouler le tapis noir pour 2027. N'était-ce pas le but inavoué ?

Ne laissons pas faire !

M. le Président – L'ordre du jour étant terminé, nous allons passer aux vœux sur le pastoralisme et la santé mentale. Je souhaiterais terminer vers 12 heures 45 parce nous déjeunons avec les services de l'Etat et j'invite également la presse. Après l'examen des vœux, nous regarderons le film sur la flamme olympique.

Mme Laborde.

Mme Laborde – Merci M. le Président.

M. le Président, mes chers collègues, je vais vous faire la lecture du vœu.

*« Vœu pour l'inscription de la santé mentale
comme grande cause nationale
déposé par les groupes « Passionnément Hautes-Pyrénées,
Radicalement Solidaires », « Nos territoires en Commun »,
« Progrès et solidarité »,
« Socialistes et apparentés »*

Les troubles psychiques et mentaux concernent un nombre important de personnes : 25 % de la population mondiale sont ou seront concernés selon l'OMS et les mêmes proportions en France selon la Haute Autorité de Santé (HAS).

Ces pathologies impactent la vie sociale, professionnelle, ainsi que la santé physique des personnes concernées et de leurs proches. Un accompagnement adapté est nécessaire afin d'éviter les prises de risques pour ces personnes et leur entourage (proches et société dans son ensemble). Cet accompagnement est aussi le moyen indispensable de favoriser les chances de rémission, ou du moins une vie la plus normale et sereine possible.

Or, les Assises de la Santé mentale - qui se sont déroulées en septembre 2021 - ont mis en lumière une situation critique du secteur de la psychiatrie - parent pauvre de la médecine - qui accuse des besoins croissants, et le manque parfois dramatique de ressources pour y faire face. Cette situation est le fruit de plusieurs décennies de baisse de moyens et aggravée par une recrudescence des malades (glissements) durant les confinements de la crise Covid.

Un rapport du Sénat du 15 décembre 2021 - intitulé « Après le choc sanitaire, réinvestir la santé mentale » - indique dans ses conclusions : « Nous ne pouvons qu'être inquiets sur la capacité de notre système de soins, aujourd'hui, à apporter une réponse adéquate à ces enjeux, particulièrement en pédopsychiatrie. »

La Cour des comptes préconise d'ailleurs de dresser l'état des lieux de cette spécialité, mais il apparaît déjà qu'il existe seulement 600 pédopsychiatres pour près de 10 millions d'enfants et 800 médecins scolaires, soit un médecin pour 15 000 élèves. Les centres médico-psychologiques infanto-juvéniles (CMP-IJ), qui constituent le principal point d'entrée pour un parcours de soins sont, quant à eux, dépassés par les demandes.

Si - grâce à l'hôpital bi-départemental (Hautes-Pyrénées et sud de la Haute-Garonne) de Lannemezan - notre territoire possède une structure hospitalière de pointe et deux cliniques privées, il n'en demeure pas moins fragile pour répondre aux besoins actuels et futurs des patients. Outre la vétusté de certaines unités, la démographie médicale pose des difficultés pour fidéliser les praticiens - notamment des pédopsychiatres titulaires - et assurer ainsi la pérennité du service rendu à la population.

C'est pourquoi, compte tenu :

- de l'augmentation annoncée des besoins de prise en charge psychiatriques et pédopsychiatriques ;*
- des difficultés à avoir des praticiens titulaires ;*
- des capacités de prise en charge des patients dans notre département ;*
- de l'état très vieillissant de nombreux pavillons de l'hôpital de Lannemezan.*

Les élus signataires de ce vœu :

- alertent les services de l'Etat, et tout particulièrement l'Agence Régionale de Santé, sur l'avenir de la psychiatrie et notamment de la pédopsychiatrie, au regard des enjeux futurs ;*

- *proposent que la santé mentale et la psychiatrie soient élevées en grande cause nationale - tel que cela a été proposé par la Fédération Hospitalière de France dans ses « 30 ambitions » - afin de répondre aux besoins actuels et futurs des patients ;*
- *demandent que l'hôpital de Lannemezan soit soutenu en urgence pour une mise en place de son plan pluriannuel d'investissement permettant une prise en charge digne des usagers et des conditions de travail adaptées pour les personnels et les praticiens. »*

Je vous remercie.

M. le Président – Merci Mme Laborde. Qui demande la parole ?

M. Lages.

M. Lages – Président, chers collègues, ce vœu est d'une importance manifeste. Je rappelle quelques éléments pour bien préciser que quand on parle de santé mentale, on parle de santé tout court puisqu'il n'y a pas de retour à la santé sans santé mentale. Aujourd'hui sur 100 % de l'ensemble des patients plus de 49 %, presque un sur deux entre en soin par rapport à la santé mentale d'une manière ou d'une autre. Un enfant sur dix né en France porte une pathologie psychique avérée et au moment de l'adolescence, près de 45 % souffrent de problèmes psychiques qui méritent d'être accompagnés. Je ne vais pas continuer à égrener les statistiques ni ces relevés mais c'est pour vous montrer que cette thématique, qui est souvent considérée comme un espace de niche dans la réflexion de la santé au sens large, c'est peut-être le cœur du domaine et le reste, tout ce qui est somatique et crise aiguë n'est que l'épiphénomène. En fait c'est l'arbre qui cache la forêt. Conscient de cela, il faut mesurer l'équipement au plan départemental. Nous avons la chance d'avoir un hôpital départemental qui maille l'ensemble du territoire et dans toutes les zones d'ailleurs puisque toutes les collectivités sont desservies par l'hôpital bi-départemental puisque nous couvrons également le Comminges. Hôpital qui fonctionne plutôt pas mal puisque l'année prochaine, le déséquilibre sera d'un peu moins de 500 000 €, ce qui reste vraiment très modeste si on se penche sur les résultats des

structures sanitaires d'Occitanie. Donc c'est un établissement qui est géré et dans lequel de gros efforts sont faits, il est reconnu et malgré les difficultés dont on a parlé en matière de ressources humaines, se bat pour essayer d'avoir une continuité de soins. On a beaucoup travaillé avec la loi RIST par rapport intérimaires, on garde l'unité de pédopsychiatrie ouverte. Cette ouverture est fragile et a besoin de soutien. Sans revenir sur l'autre débat de l'hôpital, on a besoin d'un outil performant et c'était un peu les propos de Thierry Lavit. C'est vrai que par rapport à la santé mentale, comme dans d'autres domaines, il faut un outil haut pour les professionnels. L'hôpital de Lannemezan a été créé en 1938 et les pavillons datent des années 1940. Bien sûr il y a eu ce que l'on appelle le gros entretien mais pas de réforme profond. Mais lorsque la crise du Covid est arrivée, comme dans toutes les structures les patients contaminés devaient être isolés et on s'est retrouvé à les installer dans des chambres encore à quatre lits, sans douche, avec des sanitaires au nombre de deux ou trois par pavillon. Ce n'est pas un manque d'humanité qui a conduit à cette situation, c'est tout simplement que les règles de financement empêchent ces structures de réinvestir et de moderniser. Depuis un certain nombre d'années on asseye d'inverser grâce à la volonté de l'établissement et avec les moyens dont il dispose mais il faut beaucoup plus et aujourd'hui le travail est fait techniquement pour savoir ce dont nous avons besoin. Est en cours le regroupement de l'ensemble des services de pédopsychiatrie sur le bassin tarbais et normalement ce sera à Séméac sur l'ancien stade Jules Soulé. Mais pour que toutes ces opérations voient le jour, il faut que le plan pluriannuel d'investissement qui a été travaillé et qui est prêt d'un point de vue technique soit accompagné. Aujourd'hui l'accompagnement qui nous est proposé par notamment l'Agence Régionale de Santé, c'est une aide qui serait plafonnée à 15 % du montant de l'investissement. Je pense que très peu de communes dans vos cantons pourraient lancer les projets si elles n'avaient qu'un soutien à hauteur de 15 %. Donc ce vœu est important et en tant que président du conseil de surveillance de l'hôpital de Lannemezan, j'entends réunir les parlementaires, notre Président et tous ceux qui voudront œuvrer pour la réhabilitation des lieux. Nous n'attendons pas que tout tombe du ciel mais il faut changer ce ratio pour donner à la structure, qui souhaite faire, tout simplement la capacité de faire. Aujourd'hui avec les règles sur l'endettement de ces structures, nous sommes dans

un rejet systématique des plans d'investissement compte tenu du fait qu'il n'y a pas la capacité à le porter économiquement alors qu'humainement on en a tous la conviction et en terme de santé publique, c'est une nécessité absolue. On parlait tout à l'heure d'explosion démographique. Nul doute que les métropolisations vont s'amplifier et vont produire des effets justement sur la santé psychique des habitants. On en parle souvent à l'OPH, l'habitat démontre bien que parfois les conditions de vie, y compris d'hébergement et dans les structures sociales, entraînent des tensions et autres, et si on n'adapte pas notre modèle d'accompagnement en santé mentale à ces enjeux-là, on va connaître des déboires majeurs. Joëlle et le Président parlaient l'autre jour de l'explosion des situations complexes au niveau de l'aide sociale à l'enfance, du nombre croissant d'enfants placés, de déstructurations des cellules familiales en terme d'accompagnement. Si la santé mentale n'est pas au rendez-vous au bon moment avec les bonnes structures, on connaîtra des difficultés irréparables que certains qualifieront peut-être de hausses d'insécurité alors que cela n'aura strictement rien à voir et que le sujet ne sera purement et simplement que du soin. Alors certes les vœux sont souvent pieux mais là on va essayer de faire en sorte d'y donner une traduction locale à la hauteur de l'enjeu. Merci.

M. le Président – Merci M. Lages.

Mme Abadie.

Mme Abadie – Merci Président. Il me paraît important de souligner l'influence de la santé mentale sur l'activité sociale et des services sociaux en particulier sur le département. Cela est notamment souligné lors des réunions de commission pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées où vraiment le handicap mental, qui fait suite souvent à une maladie mentale mal soignée et surtout mal suivie, peut avoir des conséquences sur tout un environnement familial notamment et particulièrement sur les enfants, on l'a vu dernièrement. Je voudrais souligner aussi le travail mené par les services dans une étude prospective en protection de l'enfance et le lien qui a pu être fait entre handicap et protection de l'enfance qui nous saute à la figure actuellement mais qui est surtout inquiétant pour les années à venir. Il est écrit dans ce vœu qu'il y a

un impact sur la vie sociale et professionnelle et nous ne pouvons qu'attester que l'impact sur la vie sociale existe vraiment et donc sur les services sociaux et donc sur les finances du département. Autre point souligné dans ce texte, c'est le fait qu'il faut réinvestir la santé mentale mais en travaillant beaucoup sur la prévention et le suivi et notamment en pédopsychiatrie malgré le manque de pédopsychiatres constaté également à l'échelle nationale.

M. le Président – Mme Abadie.

Mme Doubrère.

Mme Doubrère – Merci Président. J'adhère complètement aux propos que vient de tenir Joëlle Abadie. C'est quand même exaspérant parce que depuis quand dénonçons-nous cette problématique ? Nous l'évoquons, comme l'a dit Joëlle, dans toutes instances. Tous les jours on mesure les conséquences de cette déficience disciplinaire sur notre département et nos travailleurs sociaux sont malheureusement agressés tous les jours sur la voie publique et on sait, dans certaines villes, les drames qui produisent. C'est exaspérant parce que l'ARS siège avec nous dans certaines instances et ceux qui y siègent savent depuis combien de temps ces faits sont constatés et lors du comité de pilotage que nous venons d'avoir chez M. le Préfet pour le futur hôpital, cela a été évoqué et le directeur régional de l'ARS était là ! Moi je ne sais pas... Evidemment nous allons voter ce vœu mais il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! Merci.

M. le Président – Merci.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je mets ce vœu au vote.

Des avis contraires ?

Des abstentions ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous propose de passer au deuxième vœu.

Mme Péraldi.

Mme Péraldi – Merci Président. Un vœu qui tient à cœur des élus de montagne ici réunis mais au-delà puisqu'il est déposé pour tous les élus des groupes « Passionnement Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires » et « Socialistes et Apparentés » et je suppose que la majorité des élus ici présents voteront ce vœu. Il concerne la préservation des Hautes-Pyrénées face aux menaces liées au loup.

« Le retour du loup dans les Hautes-Pyrénées est désormais attesté et pose un réel questionnement sur son incidence sur l'avenir des économies agricole et touristique, sources majeures de développement et de vitalité des vallées des Hautes-Pyrénées.

Concernant l'agriculture, le retour de ce prédateur est d'autant plus problématique que le département possède un important cheptel à viande conduit de manière extensive, notamment grâce au pastoralisme en estives. Pendant plusieurs mois de l'année, les animaux évoluent ainsi en liberté. Les problèmes spécifiques de la filière ovine à viande accentuent la dépendance à ce mode d'élevage traditionnel. Si le mouton de Barèges-Gavarnie - race ancienne et seul mouton en France bénéficiant d'une AOP - ne doit son existence fragile qu'à la pratique de ce pastoralisme extensif, il en est de même pour de nombreux élevages bovins, y compris de plaine, dont l'équilibre financier dépend de la pratique de l'estivage. Loin d'être anachronique, cette dernière répond à une demande sociale de plus en plus forte de viande de qualité produite dans le respect du bien-être animal.

Le tourisme de montagne dépend quant à lui beaucoup plus du pastoralisme que le public ne l'imagine au premier abord. Il permet en premier lieu le maintien des paysages des prairies d'altitude et leurs vastes panoramas (milieu ouvert) que souhaitent les nombreux marcheurs estivaux. Les randonnées en milieux broussailleux et forestiers comptent, quant à elles, parmi les moins prisées. Le pacage de ces estives a également un rôle central pour la pratique du ski, qu'il soit alpin, de fond ou de randonnée. La disparition des troupeaux amènerait avec elle des surcoûts (fauche mécanique) pour les stations dont l'équilibre budgétaire a été déjà bien fragilisé ces dernières années (Covid, hausse des coûts de l'énergie, etc.) et qui doivent réaliser des investissements coûteux pour rester attractives. L'embroussaillage rendrait également impossible la pratique du ski de randonnée, dont la demande est pourtant en hausse constante.

Les prairies d'altitude sont également un moyen prouvé de minimiser les risques d'avalanches et assurent ainsi la sécurité de tous les usagers de la montagne en hiver. Leur embroussaillage poserait également un autre risque majeur, lié cette fois-ci aux incendies.

Le réseau hydrographique serait lui aussi impacté, car les prairies permettent une meilleure infiltration de l'eau jusqu'aux nappes phréatiques que les forêts ou les zones embroussaillées.

Enfin, des pans entiers de la riche biodiversité – tant végétale qu'animale - liée aux prairies d'altitude seraient menacés, tant ces dernières dépendent du maintien d'une activité pastorale.

L'Etat a certes prévu un nouveau Plan national Loup, censé gérer la cohabitation entre les éleveurs et le loup, mais les mesures annoncées n'empêchent en rien l'installation pérenne des loups sur le territoire haut-pyrénéen.

C'est pourquoi, compte tenu

- de l'arrivée des premiers loups sur le territoire départemental, sans qu'aucune meute ne se soit encore installée de manière pérenne ;*
- des répercussions sur l'élevage, les paysages, le tourisme, l'eau et la biodiversité, si une telle implantation avait lieu ;*
- de l'insuffisance des mesures prévues à ce jour pour éviter l'installation durable de loups et par conséquent le déclin de la vie en montagne.*

les élus du Conseil départemental, signataires de ce vœu. :

- réaffirment leur soutien au monde agricole et à la pratique du pastoralisme pour toutes les aménités qu'ils apportent au territoire ;*
- souhaitent que le futur Plan National d'Actions sur le loup - qui fait actuellement l'objet d'une concertation nationale - inscrive le département des Hautes-Pyrénées comme une zone d'exclusion du loup ;*
- demandent pour cela la mise en place de toutes les mesures permettant de lutter efficacement contre l'implantation de meutes de loups sur le territoire départemental. »*

En ce qui me concerne - puisque je représente aussi le département des Hautes-Pyrénées au sein du GIP pastoralisme et de la même façon l'ensemble des départements des Pyrénées au sein de l'Association des Chambres d'Agricultures des Pyrénées (ACAP) présidée par Philippe Lacube, que nous avons retrouvé avec l'ensemble des élus de la chaîne des Pyrénées au Soulor lundi dernier pour signer le plan avenir pastoralisme - il me semblait qu'il était urgent de rappeler le rôle du département et la détermination des élus à défendre le pastoralisme et surtout à préserver notre territoire de l'accroissement de la présence de l'ours.

Je vous remercie.

M. le Président - Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

M. Craspay.

M. Craspay – D'abord, vous le savez, je considère les motions à répétition comme des motions qui ne servent à rien et si c'est seulement pour avoir une expression, on peut s'exprimer sans faire une motion. Sur le sujet qui nous occupe, l'essentiel de l'argumentaire repris dans la motion consiste à expliquer l'intérêt et la nécessité ou la justesse de la défense du pastoralisme et nous ne pouvons, tous, qu'y être favorables. Nous sommes tous tout à fait conscients que les bergers, dans nos campagnes et nos montagnes, aménagent et entretiennent l'espace naturel qui un atout économique, un atout touristique, un atout tout court y compris pour la biodiversité, pour la préservation de la nature et nous ne pouvons qu'être favorables à cela. L'essentiel de ce qui est exprimé dans cette motion porte là-dessus. C'est d'ailleurs le premier alinéa et dans les attendus qu'est-ce qu'on demande ? On demande de réaffirmer notre soutien au monde agricole et à la pratique du pastoralisme. 100 % pour. Evidemment. Je ne vois pas pourquoi il y aurait d'opposition à cela. Deuxième propriété, en fin d'explication intervient le fait qu'un animal est en train de s'insinuer dans cet environnement, qui est le loup. Effectivement nous sommes tous plus ou moins sensibilisés au fait que jusqu'à présent on vivait sans et je pense que personne ne rechignerait à dire que s'ils ne viennent pas, ce n'est pas plus mal. Mais ce n'est pas un animal réintroduit, ce n'est pas un animal importé, c'est un animal qui aujourd'hui se développe pour des raisons naturelles qui ne dépendent pas des Hautes-Pyrénées et qui aujourd'hui

apparaît dans notre territoire. On arrive alors au deuxième point du vœu : « (...) souhaitent que le futur plan sur le loup exclut l'ensemble du territoire des Hautes-Pyrénées (...) ». C'est un vœu pieux pour ne pas dire absurde et je regrette que Maryse Carrère ne soit pas là parce qu'elle a produit, avec la plupart des parlementaires du département, une note, co-signée par sénateurs et députés, qui indique qu'il y a aujourd'hui une prise en compte de la problématique de cet animal au niveau national et au niveau pyrénéen en particulier puisque c'est une nouveauté qu'il y a eu des rencontres avec les principaux intéressés et qu'un certain nombre de mesures sont aujourd'hui en passe d'être mises en place dans la mesure de ce qui est envisageable. Pourquoi je cite les parlementaires ? Parce que les parlementaires eux-mêmes, dans le Plan National Loup 2024, indiquent : quoi faire ? La première chose c'est : définir certaines zones du département comme difficilement protégeables. Vouloir que tout le département soit exclu, on peut toujours le vouloir, il arrivera ce qui arrivera ! Ce que dit en fait le rapport de nos parlementaires, c'est qu'en réalité il y a des zones dans ce département pour lesquelles on peut faire ce que l'on veut, on n'y arrivera pas. Vouloir ce qui est impossible à avoir, ce n'est pas vraiment utile. On peut toujours voter ce vœu, ce ne sera pas suivi des faits. La seule chose, c'est qu'il faut être conscient qu'il y a là une impossibilité matérielle. Quant au dernier point : (...) demander la mise en place de toutes les mesures permettant de limiter l'implantation du loup (...), c'est justement ce qui est en train d'être fait et c'est l'objet du Plan loup. En ce qui me concerne, je vais voter le vœu. Je vais le voter surtout parce que je ne peux pas dire que je ne soutiens pas le monde agricole et que je suis contre le pastoralisme. Le reste me paraît totalement nul et non avvenu parce que, je dirai presque, mal rédigé ! Mal rédigé dans la mesure où on ne demande pas une mesure précise qui pourrait être mise en application, on demande un vœu pieu qui est : on ne veut pas de loups dans le département ! D'accord, on ne veut pas de loups, il y a ceux qui vont dire qu'ils en veulent ou que ça ne les gêne pas et ceux pour qui c'est un problème majoritaire et qui n'en veulent pas. Mais vouloir ou pas, c'est vraiment le prototype du vœu pieu. Dans notre groupe, certains le voteront, d'autres pas ou qui s'abstiendront. Mais j'aimerais bien que soit on formule des vœux avec un objectif efficace, soit on s'exprime et à ce moment-là on fait une conférence de presse pour dire quel est notre opinion. Je vous remercie.

M. le Président – Merci. Essayez de faire des interventions assez courtes parce que l'heure tourne.

Mme Péraldi.

Mme Péraldi – Merci Président. J'ai essayé de lire vite ce vœu mais je me sens obligée de répondre parce que, je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression qu'on me dit que ce vœu est inutile, ridicule et j'en passe et des meilleures. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut mais je rappelle quand même l'implication du département et notre Président l'a rappelé, nous étions lundi matin au Soulor en faveur du pastoralisme et il est important de soutenir ceux qui vivent de la montagne et qui font vivre nos montagnes et ce vœu a au moins cette ambition. Il me semble que, ne serait-ce que pour cette raison, il est important de le partager. Je ne comprends pas d'avoir autant de retours négatifs dans cette assemblée alors que c'est un sujet qui nous concerne tous et bien au-delà de la montagne mais avoir pris autant de temps de parole pour dire à quel point ce vœu est ridicule et inutile, je trouve cela, pour le coup, un peu déplacé. Mais dont acte, je pense qu'on aura l'occasion de s'exprimer de nouveau là-dessus et pour le coup je prendrai un peu plus de temps et je remettrai les choses au clair. Je vous remercie.

M. le Président – Merci.

Mme Beyrié.

Mme Beyrié – Merci Président. Je ne rappellerai pas que le pastoralisme est obligé de faire face à une crise sans nom qui a été d'ailleurs rappelée au Col du Soulor. On a évoqué la baisse de la consommation de la viande, l'impact du changement climatique sur les ressources en herbe et en eau, on l'avait déjà évoqué ici, la concurrence du foncier, l'attractivité déclinante du métier de berger, les inquiétudes des uns et les autres par rapport à la PAC et surtout, surtout, par rapport à la prédation en général. Aujourd'hui c'est le loup qui nous préoccupe. L'ours avait fait l'objet déjà de nombreux débats mais globalement, c'est la réintroduction de prédateurs, leur multiplication qui n'est pas maîtrisée ensuite malgré les plans qui peuvent être développés. Nous avons pu sentir l'émotion, la difficulté des éleveurs aujourd'hui par rapport à cette politique de

réintroduction parce qu'une fois que le loup ou l'ours sont réintroduits, il y a une multiplication naturelle et ce n'est plus géré. Et là le problème est entier parce que quand on parle de biodiversité, quand l'émotion des éleveurs transhumants est très forte, il y a moins de cheptel sur les estives, des déplacements d'estives se font également et là, quid de la biodiversité et de tout ce qui vient d'être aujourd'hui développé. Je pense que ce vœu, Pascale, s'inscrit tout à fait dans cette logique de protection du pastoralisme, de la transhumance et du soutien aux éleveurs en particulier.

M. le Président – Merci Mme Beyrié.

M. Brau-Nogué.

M. Brau-Nogué – Merci Président. Je voudrais revenir sur ce Plan loup. J'ai participé aux réunions, Gilles, je peux te dire que beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de choses ont été avancées, des budgets ont été alloués, pas forcément tous sur les bonnes solutions à retenir sur les territoires. Un travail est fait par l'OFB avec un peu plus de transparence peut-être aujourd'hui auprès des élus et un travail est également fait avec le Parc National des Pyrénées. Malgré tout, cela ne répond pas à toutes les préoccupations notamment celle de la convention de Berne qui protège le loup et qui ne nous permet pas aujourd'hui de pouvoir avoir une réponse bien adaptée à la solution. Alors ce vœu, que tu peux considérer comme étant peut-être inutile ou mal formulé, peut-être qu'on peut le reformuler différemment effectivement, en attendant je pense qu'il est important que le département se positionne clairement par rapport à la position du loup et à son maintien, son réintroduction, avec tous les risques que cela peut comporter et surtout en nous positionnant clairement sur ce que l'on veut. Ce que l'on veut, c'est protéger le pastoralisme, pouvoir défendre nos troupeaux, de manière létale s'il le faut, et que les choses soient clairement dites dès le départ et que cela n'arrive pas trop tard. Voilà pourquoi on fait ce vœu. Je vous remercie.

M. le Président – Très bien, merci.

Mme Siani Wembou et ensuite M. Lages. Je vais devoir rappeler à l'ordre parce que normalement c'est une intervention par groupe et une seule fois !

Mme Siani Wembou – Oui, Président, c'est le règlement intérieur. Nous profitons toujours de votre patience à chaque session. Très rapidement. Je ne participerai pas au vote. Bien sûr que nous soutenons le pastoralisme mais j'ai ici un document signé de Viviane Artigalas, Maryse Carrère et Benoît Mournet disant qu'il faut définir des zones et qui parle de l'implantation d'une brigade loup à Argelès-Gazost. On pourrait d'ailleurs faire passer à tous les élus une photocopie du courrier des parlementaires. Une proposition de loi est en discussion en ce moment. Je trouve qu'il y a une contradiction avec tout le département comme zone exclusion et personnellement je ne sais plus à quel saint me vouer. Je ne suis ni pour, ni contre, ni abstention, donc je ne participe pas au vote parce que je ne comprends pas.

M. le Président – M. Lages, très rapidement.

M. Lages – Juste pour vous dire que si l'enjeu est compris en terme de dangerosité par rapport au pastoralisme, il aura déjà atteint son objectif au moins en communication et en soutien des éleveurs c'est la moindre des choses. Et non il n'y a pas d'ambiguïté entre ce que les parlementaires ont écrit et ce qui est demandé là. La préoccupation est tout simplement portée au plus haut point et constatation est faite qu'un loup tue en moyenne entre 50 et 80 brebis par an et un ours en moyenne 15. Vous voyez que si le phénomène se développe, on rentre dans une spirale infernale qui appelle des décisions. Et non, Gilles, le vœu n'est pas pieu parce que quand les mots ont un sens, quand on demande une zone d'exclusion du loup, derrière la terminologie dans les plans en lien avec la prévention et la gestion de cet animal, les mots ont un sens parce que des actions sont assignées et autorisées si d'aventure on est reconnu et notamment le fait de le réguler, comme Pierre Braun-Nogué l'a clairement dit, y compris avec des prélèvements par atteinte létale si nécessaire. S'il n'y a pas ce classement-là, porter atteinte à cet animal qui peut être protégé est impossible. Donc non le classement du loup et de créer une zone d'exclusion, ça emporte la reconnaissance de moyens qui, au titre de la réglementation actuelle, permettent d'avoir une attitude et des solutions qui seront légalement reconnues. Ne pas le faire, c'est constater que le problème existe et n'avoir aucune solution légale pour essayer de le résoudre.

M. le Président – Mme Péraldi, dernière intervention et courte.

Mme Péraldi – J'ai essayé d'être synthétique, je pense que le mieux est de passer au vote de ce vœu maintenant. Merci Président.

M. le Président – Je me permettrai un commentaire parce que je vis dans un milieu montagnard et d'estives et la commune que je représente est transfrontalière avec l'Espagne. La particularité du pastoralisme, c'est qu'il est à la fois puissant et fragile mais j'ai plaisir quand même à souligner que les Hautes-Pyrénées est le premier département du massif pyrénéen en termes d'accueil de troupeaux et le troisième département pastoral en France. Notre pastoralisme est assez spécifique parce les montagnes escarpées, parce qu'il n'y a pas de gardiennage comme par exemple dans les Pyrénées-Atlantiques où les troupeaux peuvent être rassemblés le soir pour la traite des brebis par exemple et nous ne pouvons pas non plus évoluer avec de très très grands troupeaux. Bien sûr la présence du loup, comme celle de l'ours, constitue une véritable crainte pour les éleveurs et on ne peut que la partager. Le pastoralisme est important sur le plan économique, sur le plan paysager et aussi sur le plan touristique. J'ai eu l'occasion de dire cela la semaine dernière au Soulor avec les autres représentants de départements. Je croyais utile de le rappeler ici et je n'en dirai pas plus. Sur ce, je mets ce vœu au vote.

Les avis contraires ? 1 (Mme Ancien)

Abstentions ? 1 (M. Larrazabal)

Ne participent pas au vote ? 2 (M. Laval, Mme Siani Wembou)

Hésitation de vote ? Non il n'y en a pas ?

(rires)

Je considère que tout le reste vote pour.

Je vous remercie.

23 juin 2023

Nous allons maintenant visionner un petit film sur la flamme olympique.

(diffusion du film)

M. le Président – J'avais exprimé le vœu de l'usine de Tarbes mais je l'avais dit déjà au moment de l'inauguration, le Pic du Midi parce qu'il me paraît être le site emblématique de montagne et ça a un peu marqué la différence avec d'autres départements. Ensuite j'avais souhaité qu'elle passe par la montagne, les coteaux et la plaine. Après on n'a pas la maîtrise, ce sont les Jeux Olympiques qui décident tous les itinéraires, les trajectoires, le découpage, etc. Je découvre l'ordre en même temps que vous : 1- Pic du Midi, 2- Lourdes, 3-Lac de l'Arrêt Darré, 4-Bagnères-de-Bigorre, 5-Lannemezan, 6-Cirque de Gavarnie, 7-Tarbes.

(voix)

M. le Président - Je trouve un peu bizarre d'aller au Pic du Midi, de redescendre et de repartir à Gavarnie mais bon...

L'assemblée générale de la mutuelle des conseillers départementaux doit se tenir en suivant.

Je déclare close notre troisième réunion de 2023 et je lève la séance.

(la séance est levée à 12 heures 43)

La secrétaire de séance

Le Président